LE CONSEIL GÉNÉRAL

essonne.fr

Plan Départemental d'Insertion 2012 – 2014

pour l'emploi et la lutte contre les exclusions

SOMMAIRE

Contexte et méthode d'élaboration ..... page 3

Les enjeux du PDI 2012 – 2014 ..... page 5

Les principes d'action ..... page 7

Les orientations du PDI 2012 – 2014 ..... page 8
Axe 1 ..... page 8
Axe 2 ..... page 12
Axe 3 ..... page 16
Axe 4 ..... page 20

ANNEXES

- tableau synoptique des axes orientations et actions,
- les fiches actions,
- les engagements financiers prévisionnels,
- tableau synoptique des indicateurs d'évaluation.

Préambule

La loi du 1er décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, a confié aux départements la compétence et la responsabilité de la mise en œuvre du RSA et les a confortés dans leur rôle de "chef de file" des politiques d'insertion.

Le présent Plan Départemental d'Insertion 2012-2014 pour l'emploi et la lutte contre les exclusions (PDI) précise les orientations du Conseil général en matière d'insertion des publics les plus défavorisés pour la période 2012-2014. Ces trois ans nous permettront de construire des actions dans la durée et d'en mesurer les effets. Pour autant ce programme ne sera pas figé ni assigné à cette triennalité et toutes les actions qu'il contient seront soumises au double crible de ***l'efficience*** et de ***l'adaptabilité.*** Une évaluation sera réalisée annuellement afin d'en mesurer la mise en œuvre et d'adapter son contenu aux nécessités. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport présenté annuellement à l'Assemblée départementale.

Ce plan poursuivra les actions les plus essentielles du précédent PDILEE 2007 – 2011, élaboré dans la logique RMI, tout en prenant en compte la nouvelle donne issue de la mise en œuvre du RSA, notamment l'accompagnement renforcé avec une contractualisation obligatoire, et l'enjeu renouvelé du retour à l'emploi avec une place toute particulière prise par Pôle Emploi dans l'accompagnement des publics en insertion.

I / Contexte et méthode d'élaboration

Un département jeune, moins touché par la précarité, mais un contexte qui se durcit

Au 1er janvier 2010 La population du département comptait 1 198 274 individus soit 4,9 % de la population métropolitaine qui s'élevait la même année à 61 399 719 habitants. C'est le 14ème département le plus peuplé de France. Sa densité est de 661 habitants/Km². Le taux d'évolution annuel moyen de la population de 0,7 % est supérieur de 0,1 % à la moyenne métropolitaine.

Département géographiquement contrasté entre un nord urbanisé et un sud rural, sa population est essentiellement urbaine. 65% de la population habite dans une commune de plus de 10 000 habitants.

Les moins de 25 ans représentent 38 % de la population, c'est donc un département relativement jeune comparativement à la moyenne régionale 37 %.[1]

La population active du département comprend 598 933 personnes soit 74,4 %. Le taux d'activité du département est supérieur à la moyenne métropolitaine[2].

Le taux de chômage du département de l'Essonne est de 6,7 % de la population active au deuxième trimestre 2011. Pour mémoire ce taux est de 8,2 en moyenne régionale et de 9,4 % en moyenne nationale métropolitaine.

La dynamique emploi de l'Essonne a été particulièrement affectée par la montée du chômage en 2009 avec une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 30%. Après une stagnation du nombre de demandeurs d'emploi en 2010 le niveau de chômage est reparti à la hausse en 2011 avec une croissance de 5,3 % en un an.

L'Essonne se caractérise par un dynamisme économique certain qui se traduit par la présence sur le territoire départemental de deux pôles de compétitivité mondiaux (System@tic et Méditech santé), de

[1] Source INSEE

[2] Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans, Sources INSEE

grandes écoles et d'universités (Orsay, Evry val d'Essonne SUPELEC, Ecole polytechnique) et de laboratoires de recherche d'envergure européenne (Génopole, CNRS, CEA).

La part des ménages essonniens soumis à l'imposition sur les revenus est de 76 % ce qui situe notre département au troisième rang national derrière les Yvelines et les Hauts de Seine.

Le taux moyen des bénéficiaires des minima sociaux est de 7,9 % dans notre département contre 10,2 % au niveau régional. De même, le taux d'allocataires de la CAF en deçà du seuil des bas revenus est de 25,8 % contre 31,6 % au niveau régional.

S'agissant du taux d'allocataires du RSA il était au 30 juin 2011 de 2,1 % de la population totale dans notre département contre 2,8 % au niveau régional et de 2,7% au niveau national[3]. Néanmoins notre département a connu depuis 2009 une augmentation sans précédent du nombre d'allocataires du RSA socle et socle majoré qui a cru de 14 % en deux ans (juin 2009 – Juin 2011).

Sur le plan de l'accès aux soins, 5 % des Essonniens bénéficient de la CMU complémentaire contre 6,4% au niveau régional mais ce niveau tend à s'accroître.

Un département aux disparités territoriales fortes

Autre réalité à prendre en compte, la grande disparité territoriale de l'Essonne et la forte concentration de la pauvreté sur un faible nombre de communes : 10 d'entre-elles concentrent plus de 50 % des allocataires de minima sociaux et des demandeurs d'emploi. Un des enjeux de ce nouveau PDI est de répondre à ces disparités en permettant une véritable territorialisation des politiques d'insertion.

L'association des partenaires, clé de voûte du PDI 2012 - 2014

Par sa dynamique d'élaboration

Le PDI 2012 – 2014 a été élaboré dans la continuité du précédent PDILEE 2007 - 2011 dont les principaux éléments bilanciels vous ont été présentés le 7 février 2011. Il tient compte aussi des remarques formulées par la chambre régionale et par la cour des comptes dans leurs différents rapports relatifs au RMI. Il fait siennes aussi les recommandations de la Mission d'Inspection et d'Evaluation conduite en 2008 sur le volet de l'accompagnement.

Il s'appuie enfin sur les travaux produits par l'ensemble de nos partenaires[4] à l'occasion de l'élaboration du premier Pacte Territorial d'Insertion que nous avons signé en février dernier et sur l'analyse produite par un groupe témoin d'allocataires.

Par son articulation avec la mobilisation d'un nouvel outil, le Pacte Territorial pour l'Insertion

Par le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), la loi instaure une nouvelle gouvernance territoriale pour développer la politique d'insertion départementale et mobilise les différents partenaires institutionnels ayant compétence dans les champs de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement économique et de l'action sociale.

En tant que chef de file des politiques départementales d'insertion, le Conseil général assure le pilotage, l'animation et la mise en œuvre du PTI. Il s'appuie sur le réseau partenarial dynamique et participatif déjà présent dans le département de l'Essonne.

L'articulation entre le PDI et le PTI est fondamentale compte tenu de leurs complémentarités :

[3] Source CAF ; données calculées sur l'ensemble des allocataires de la CAF de l'Essonne

[4] Plus de 300 personnes ont contribué à son élaboration notamment par leur participation aux ateliers de l'insertion.

- Le **PDI** *définit la* ***politique départementale d'accompagnement social et professionnel****, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes*.

- Le **PTI** ***définit les modalités de coordination*** *des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.*

Le PTI de l'Essonne assure la réussite du PDI en garantissant notamment une animation et une coordination optimales des actions partenariales prévues dans le plan.

L'objectif premier du PTI est de construire une offre d'insertion partagée, cohérente, coordonnée à l'échelle départementale et efficiente pour les personnes et les acteurs. Il se traduit par la constitution d'une feuille de route précise des actions à mettre en œuvre collectivement. Aussi le PTI, Pacte Territorial d'Insertion que nous avons signé en février dernier sera adapté et amendé afin de prendre en compte les orientations du nouveau PDI et les engagements de nos partenaires en vue de sa mise en œuvre.

II / Les enjeux du PDI 2012 - 2014

Sept enjeux principaux sous tendent la mise en œuvre du PDI 2012 – 2014

1 / Renforcer la cohésion sociale et lutter contre la précarité

L'Essonne est sûrement l'un des départements les moins touchés par la crise économique. Toutefois, sous les coups de boutoir portés par la crise financière, la situation s'aggrave et les essonniens sont de plus en plus nombreux à subir les conséquences de la dégradation de leurs conditions de vie. Le nombre de travailleurs pauvres ne cesse de croître, les jeunes ont de plus en plus de difficulté pour rentrer dans la vie active et leur niveau de chômage augmente, comme augmente le nombre des personnes de plus de 55 ans confrontées à des phénomènes d'exclusion consécutifs à un chômage de longue durée. Pour les seniors le durcissement des conditions d'accès à la retraite avec le recul de l'âge légal de la fin d'activité et l'allongement des durées de cotisation ne fait qu'accroître leurs difficultés et ils sont de plus en plus nombreux à entrer dans le RSA.[5]

En dépit des contraintes fortes qui pèsent sur les financements de notre collectivité, et d'une compensation insuffisante de l'Etat[6] l'Essonne répondra présent et continuera à opposer son bouclier social. Le PDI 2012 – 2014 en est une parfaite illustration et vise, à travers une politique départementale volontariste, à infléchir ces tendances en renforçant les actions relevant de l'accompagnement individuel et de l'accès aux droits, droit de se soigner, d'accéder à une formation et droit d'accéder à un emploi.

Le Conseil général se doit d'agir au plus près des populations les plus meurtries par la vie. En luttant contre la précarité, il contribuera à assurer la cohésion sociale car chaque misère individuelle et chaque exclusion constituent à la fois la perte d'un potentiel de développement et un danger pour l'équilibre de notre société dans son ensemble.

2 / Participer à l'équilibre des territoires

Comparativement aux autres départements métropolitains, l'Essonne est un département peu étendu et peut paraître très homogène. Toutefois, sa diversité de développement économique comme l'histoire de ses peuplements ont construit des espaces de pauvreté et d'exclusion qui constituent de véritables frontières intérieures géographiques, humaines et psychologiques. Nous savons ainsi que le difficile accès au transport rend plus problématique l'insertion dans le sud du Département et qu'à compétence et diplôme équivalent des phénomènes de discrimination territoriale peuvent faire frein à

[5] Au 30 septembre 2009, 19,58% (3407/17394) des allocataires du RSA (périmètre droits et devoirs) avaient plus de 50 ans. Ils sont 20,16% (3863/19154) au 30 juin 2011.

[6] L'insuffisance de la compensation a atteint 125 M d'€ au 31 décembre 2010.

l'accès à un emploi[7]. Une personne a plus de chance de trouver un emploi si elle habite Verrières-le-Buisson que Grigny. Aussi, en relais au plan de lutte contre les discriminations, le PDI 2012 - 2014 prend en compte les disparités territoriales pour proposer une adaptation de ses actions.

3 / Atténuer le clivage Social / Emploi instauré par la mise en œuvre du RSA

La mise en place du RSA a instauré un clivage au sein même des allocataires. Certains d'entre eux, évalués proches de l'emploi, sont orientés et accompagnés par le Service Public de l'Emploi (SPE) et les autres plus éloignés ou pour lesquels des freins importants à l'accès à l'emploi sont identifiés, sont "orientés" et suivis par un service social.

A ce jour, les accompagnements sociaux et « emploi » évoluent dans des univers trop étanches. Ces dysfonctionnements ont été récemment rendus publics par un récent rapport au Sénat et par le comité d'évaluation du RSA réuni en conférence nationale le 15 décembre dernier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDI 2012 – 2014, le Département n'aura de cesse que de casser ce clivage et instaurer un véritable partenariat d'action, propre à assurer la fluidité des parcours.

4 / Renforcer les liens entre insertion et Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Par le passé, les différents plans se sont appuyés sur les intervenants de l'Insertion par l'activité économique (IAE) qui sont autant d'acteurs essentiels de l'ESS.

Le secteur de l'ESS est divers et protéiforme. Il allie dynamisme et innovation sociale et assure la primauté de l'être humain sur le profit. Ces valeurs sont porteuses de développement et doivent être mobilisés en faveur des personnes en insertion.

Le PDI 2012 – 2014 souhaite aller plus loin en renforçant les liens entre insertion et ESS et contribuer, après l'évaluation des potentialités mobilisables, au développement de véritables filières de développement comme les éco activités ou les services d'aide à la personne ou d'aide à domicile.

5 / S'inscrire au cœur des priorités départementales

L'action du Département en matière d'insertion ne se conçoit pas comme un ensemble de mesures sectorielles et isolées. Au centre des politiques départementales, l'insertion doit se nourrir des grandes orientations qui structurent et innervent l'action de la collectivité départementale dans son ensemble.

Le PDI 2012 – 2014 intègre les engagements de la collectivité en matière de ***lutte contre les discriminations, de développement durable et solidaire, et d'accès à l'autonomie des jeunes.***

Les objectifs de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes seront traduits en action auprès des professionnels de terrain par la mise à disposition d'outils spécifiques comme la mobilisation de formations au repérage des situations discriminantes ou discriminatoires. De même l'ensemble de nos partenaires et prestataires sera invité à signer les chartes d'engagements de ***lutte contre les discriminations***.

La politique d'insertion est également au centre des dispositifs stratégiques de l'agenda 21 départemental. Le pilier relatif au "vivre ensemble" illustre cette volonté d'assurer à tous une insertion dans notre société en mettant en place des actions concrètes alliant développement économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Déjà très à la pointe de cette démarche via notamment notre concours au secteur de l'IAE, la place faite à la parole des usagers et la promotion d'actions visant à "rompre l'isolement", le PDI 2012 -2014 placera nos actions au centre des objectifs stratégiques de la collectivité en matière de ***développement durable***.

Le PDI 2012 – 2014 est forcément à la croisée des politiques sociales du Département, aussi il intègre des engagements et des actions retenues dans le Schéma départemental en faveur des personnes

[7] Le fait d'être issu d'un quartier dit "en difficulté" peut discriminer négativement l'accès à une formation ou un emploi.

âgées (SDPA) 2011 – 2016 et dans le prochain Schéma départemental de l'enfance et des familles (SDEF).

6 / Identifier les besoins et mieux évaluer les impacts de nos actions

Dans leurs différentes productions, la chambre régionale des comptes et la cour des comptes n'ont eu de cesse que de mobiliser l'ensemble des départements sur ce qui leur semblait le maillon faible des politiques d'insertion, à savoir l'identification des besoins et l'évaluation des impacts.

La connaissance du public pour lequel la politique d'insertion est mise en œuvre n'est pas un objectif en soi mais un préalable. Cette connaissance vise à ajuster les politiques menées, les actions déployées et à en créer de nouvelles.

Dans ce cadre, le PDI 2012 – 2014 entend intensifier son action évaluative sur les besoins et les résultats et en assurer la déclinaison territoriale via la mobilisation des comités locaux et la mise en œuvre ou le développement d'outils spécifiques.

7 / Optimiser nos moyens

La politique d'insertion est après la politique en faveur des Personnes âgées et handicapées et la politique relative à l'enfance et la famille, le troisième pôle d'engagement financier de la collectivité.

Le contexte de forte contrainte financière qui pèse sur notre département sera bien évidemment pris en compte dans la conduite du PDI 2012 – 2014. Toutefois, une vigilance particulière sera portée sur la nécessité de ne pas dégrader les financements consacrés aux actions d'insertion. Privilégier le financement de l'allocation au détriment des actions d'insertion serait une erreur fondamentale qui priverait notre collectivité de ses leviers et de ses moyens d'action en faveur de la population essonnienne.

Parallèlement aux problématiques financières, le PDI 2012 – 2014 prendra en compte les orientations du Schéma de développement social (SDS) en cours de finalisation. Le SDS vise à garantir les qualités de prestations par la réaffirmation du sens du travail social et la constitution d'un cadre structurant de l'intervention sociale (amélioration des conditions d'exercice du métier pour les professionnels sociaux, médico-sociaux et administratifs du Conseil général).

Pour les missions insertion le SDS propose de clarifier la fonction de pilotage du dispositif RSA. Il vise principalement à harmoniser les pratiques en rapprochant l'encadrement des référents, à mieux outiller les professionnels en charge de l'accompagnement et à renforcer l'appui technique au local.

III Les principes d'action

La mise en œuvre du PDI 2012-2014 repose sur cinq principes d'actions qui traversent l'ensemble des orientations.

L'engagement réciproque entre l'usager et le Département

Bien avant la loi généralisant la mise en œuvre du RSA qui a traduit dans la loi le périmètre des droits et obligations auxquels sont soumis les Départements et les usagers, le Conseil général posait en principe que le contrat d'insertion devait poser les termes des engagements réciproques entre la collectivité et la personne qui sollicite son soutien.

Pour ce faire, le PDI 2012 - 2014 rappelle que chacune des parties doit s'employer à tout mettre en œuvre pour respecter ses engagements : l'allocataire en étant pilote et acteur de son propre parcours et la collectivité en soutenant les actions adaptées aux besoins des bénéficiaires.

La participation des usagers

L'élaboration de meilleures réponses, face aux problèmes rencontrés par les personnes en situation de difficulté, suppose de développer le dialogue avec les usagers, dialogue sur les attentes et les besoins, et de les associer à la construction, au suivi et à l'évaluation des actions.

La qualité d'intervention

Ce principe consiste à proposer le service le plus à même de répondre aux besoins de l'allocataire tout en prenant en compte l'efficience de l'intervention. Ce principe est bien évidemment à mettre en regard des démarches évaluatives.

La recherche d'un équilibre des territoires

Il s'agit d'adapter nos interventions aux dynamiques locales et de veiller à une couverture optimale du territoire essonnien afin de tenter de réduire les inégalités sociales territoriales.

Le partenariat et le développement des réseaux

Le partenariat est au cœur du dispositif d'insertion puisqu'il permet de répondre aux problématiques de proximité, il favorise la complémentarité et la diversité des approches des partenaires.

Dans ce contexte, notre Département doit conduire une action forte et soutenue dans la durée. Il doit prendre acte des évolutions importantes introduites par la loi généralisant le RSA comme l'ouverture aux personnes seules avec enfant de moins de trois ans (ex API) ou encore l'accompagnement renforcé et la contractualisation obligatoire mais aussi l'accompagnement à mener par le Service public de l'emploi.

Les enjeux sont nombreux et exigeants pour notre collectivité. Y répondre avec pertinence et réalisme permet au futur PDI 2012-2014 de pleinement traduire les objectifs volontaristes de notre politique en matière d'intégration, d'égalité et de lutte contre les discriminations.

IV / Les orientations du PDI 2012 - 2014

La réponse départementale aux défis de la désocialisation et de l'aggravation de la crise économique se veut pragmatique, efficace, adaptable et mesurable. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques, 11 orientations et 43 actions.

Axe 1/ Systématiser l'accompagnement des allocataires

La mise en œuvre de cette priorité ne relève pas seulement d'une obligation légale qui engage notre responsabilité, elle constitue une impérieuse nécessité qui participe de la cohésion sociale.

Depuis la mise en place du RSA, le public qui doit faire l'objet d'un accompagnement a augmenté de 14%. Dans un contexte de stabilité des moyens humains en charge de l'accompagnement, le Conseil général conduira une démarche ambitieuse visant à garantir un accompagnement individuel de qualité des allocataires, quel que soit le service en charge de l'accompagnement.

A/ Paroles d'allocataire

Je ne sais pas à quoi sert mon référent. Je ne sais pas ce que vous pouvez me proposer pour m'aider

Les droits et devoirs franchement je ne sais pas ce que c'est

Mon travailleur social m'aide mais j'ai du mal à le joindre il n'a pas beaucoup de temps pour moi

Le contrat c'est compliqué, je ne vois pas trop pourquoi il faut signer

Moi je veux travailler mais je ne sais pas trop ce que Pôle emploi peut m'offrir

Pôle emploi c'est bien pour le travail mais moi j'ai des problèmes pour faire garder mes enfants

J'irai bien aux formations pour le français mais il faut prendre le bus et à midi il faut bien manger et cela coûte cher

J'habite à La Forêt Sainte Croix et pour me rendre à Etampes il me faut ma journée

B/ Les principales réalisations du précédent PDILEE 2007 – 2011

Depuis la mise en œuvre du RSA, l'organisation de l'accompagnement des allocataires découle de l'application de la convention relative à la mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement du RSA, adoptée par l'Assemblée départementale le 28 septembre 2009.

Dès lors qu'ils sont dans le périmètre des « droits et devoirs » (revenus inférieurs à 500€/mois) les allocataires du RSA bénéficient soit d'un accompagnement professionnel soit d'un accompagnement social.

- L'accompagnement professionnel

Les personnes disponibles pour un emploi et qui n'éprouvent pas de difficultés sociales importantes faisant frein à leur accès à l'emploi sont orientées vers Pôle emploi. Les bénéficiaires du RSA forfaitaire concernés s'inscrivent à Pôle emploi qui propose un accompagnement selon les mêmes modalités que tout demandeur d'emploi et signent un contrat d'accompagnement dénommé Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

On estime que sur les 19 300 allocataires actuels du RSA un minimum de 30% relève d'un accompagnement par Pôle emploi. A ce jour nous ne disposons pas de données précises nous permettant de suivre le niveau et le contenu des parcours des allocataires orientés vers Pôle emploi.

- L'accompagnement social

Cet accompagnement est réalisé par trois types d'institution :

- Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) assurent prioritairement l'accompagnement social des familles en mobilisant les 250 travailleurs sociaux de polyvalence qui ont en charge le suivi d'environ 5 000 personnes et 27 conseillers d'insertion qui suivent en moyenne 100 allocataires par conseiller soit 2 700 personnes. Les travailleurs sociaux des MDS n'assurent pas cette mission de façon exclusive. L'accompagnement des allocataires du RSA fait partie intégrante des missions de polyvalence, au même titre que les missions de prévention et de protection de l'enfance.

- Les 30 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) conventionnés qui assurent l'accompagnement des personnes seules et couples sans enfants. Pour la mise en œuvre, les CCAS bénéficient d'une mise à disposition par le Département de 16 conseillers d'insertion et d'un cofinancement paritaire de 33 équivalents temps plein de personnels. Les CCAS accompagnent environ 4 000 personnes.

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui assure conventionnellement le suivi de 1 400 foyers monoparentaux avec enfants de moins de trois ans.

Dans le cadre du dispositif RSA, la formalisation d'outils et de procédures communes propres à l'accompagnement des publics a été mise en œuvre, ainsi que l'initiation de formations communes aux référents. Cette démarche poursuit les objectifs de développement d'une culture commune sur ce champ.

De même, le contrat d'accompagnement personnalisé (CAP) mis en œuvre depuis la loi généralisant le RSA reprend un certain nombre des préconisations faites par les différentes évaluations du dispositif insertion. Ce contrat est plus précis et plus impliquant pour l'usager et pour les professionnels car il identifie clairement les objectifs donnés à l'accompagnement, les étapes de cet accompagnement inscrites dans un parcours ainsi que les moyens mobilisés.

La mise en œuvre du RSA dans notre département a permis avec une opérationnalité reconnue de construire un dispositif performant et lisible en matière d'instruction des droits et de l'orientation des publics.

Toutefois, le niveau de contractualisation reste en deçà des moyennes franciliennes. La couverture en matière d'accompagnement est à améliorer et à formaliser.

Même si la qualité de l'accompagnement ne saurait se réduire à l'effectivité de la contractualisation, la comptabilisation du nombre de contrats en cours au 31 décembre d'une année, rapportée au nombre d'allocataires, est un indicateur pertinent de la mobilisation de nos services et de ceux à qui nous avons délégué cet accompagnement.

En 2008, dernière année pour laquelle nous disposons d'un indicateur fiable, le taux de contractualisation est de 38 % alors qu'il serait de 50 % au niveau régional.

Par ailleurs l'organisation actuelle des services en charge de l'insertion a pu être jugée complexe et sans répartition rigoureuse des responsabilités. Les mécanismes d'orientation ont pu être considérés comme trop sommaires, peu formalisés et les référents peu sensibilisés aux obligations liées au conventionnement[8].

C/ Orientations et actions du PDI 2012 – 2014

L'accompagnement individualisé des allocataires du RSA est la condition de la réussite du parcours d'insertion. C'est à travers l'accompagnement que se construisent pas à pas les différentes étapes du parcours. Les enjeux sont donc centraux et cet axe constitue le pivot majeur de ce plan.

Les objectifs de cet axe visent à garantir la mise en œuvre du droit à l'accompagnement, à rendre accessible à tous notre offre d'insertion et d'accompagnement et à améliorer le pilotage de notre action en direction des allocataires du RSA et des jeunes en situation de précarité.

Cet axe 1/ **« Systématiser l'accompagnement des allocataires »** se décline en 2 orientations :

Orientation 1- Optimiser notre dispositif d'accompagnement social (cf. fiches action n °1.1 à 1. 7)

L'optimisation de notre dispositif d'accompagnement passe par :

- L'élaboration d'un référentiel formalisé précisant l'offre de service du Conseil général en matière d'accompagnement. Chaque allocataire aura accès au "mode d'emploi" de son accompagnement qui précisera la place qu'il aura lui-même à tenir et la nature de l'aide dont il pourra bénéficier de la part de son référent (nombres d'heures à sa disposition, principes d'accompagnement mis en oeuvre) comme les différents outils qui pourront être mobilisés à l'appui de son parcours. Ces éléments seront précisés dans le contrat d'accompagnement personnalisé.

[8] Rapport de la Chambre régionale des comptes du 10 septembre 2010

- La mobilisation de l'encadrement sur le respect d'objectifs annuels à partir d'outils de suivi rénovés.

- La formation obligatoire de l'ensemble des référents aux spécificités de l'accompagnement des allocataires du RSA.

- La construction avec Pôle emploi d'un cadre rénové de partenariat autour de l'accompagnement des allocataires.

La mise en œuvre du RSA a confié à Pôle emploi une place toute particulière en matière d'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi. La loi a toutefois introduit une césure dans les « suivis » des accompagnements. Le Conseil général souhaite à la fois s'assurer de l'effectivité de l'accompagnement réalisé par Pôle emploi mais aussi le soutenir dans sa démarche d'accompagnement vis-à-vis des allocataires. La rénovation de notre collaboration avec Pôle Emploi passera par la conclusion dès 2012 d'une convention qui précisera :

- La nature de l'offre d'insertion de Pôle emploi et sa mobilisation à destination des allocataires.

- Les conditions de réciprocité propres à favoriser la construction d'une offre d'insertion commune à Pôle emploi et au Conseil général.

- L'expérimentation sur un territoire de doubles accompagnements Social et Emploi, qui permettra d'étayer la mise en œuvre de la démarche de placement en emploi déployée par Pôle emploi. L'accompagnement social conjoint visera à lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, garde d'enfants…).

- L'expérimentation de la mise à disposition d'une agence locale de Pôle Emploi de personnels départementaux en charge : de l'interface entre les deux institutions chargés de faciliter le suivi des allocataires, de l'évaluation de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement et de la mobilisation réciproque de l'offre d'insertion de Pôle emploi et du Conseil général.

- Le soutien à l'autonomisation des jeunes

Les Forums sur la jeunesse conduits par le Conseil général en 2010 ont mis en exergue le sentiment d'une société à deux vitesses où certains jeunes ont accès au logement, à la formation et aux stages grâce au réseau relationnel de leurs parents et ceux qui ne peuvent accéder à l'autonomie, pour des raisons liées à leur origine sociale, culturelle ou à leur lieu de résidence.

Cette situation perçue comme particulièrement injuste n'est pas objective mais le fruit du hasard de la naissance, du lieu de vie ou de l'image négative. En un mot, la situation est perçue comme une véritable discrimination.

Aussi, dans le cadre de ses politiques d'insertion et complémentairement aux actions des missions locales et de la mobilisation du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes le Conseil général conduira deux actions principales :

- La mise en place d'un accompagnement conjoint et formalisé entre le jeune, le service social départemental et la mission locale.

- La mobilisation complémentaire d'une aide financière de 250€ / mois pendant 6 mois.

- La facilitation du quotidien des allocataires

Durant leurs parcours les allocataires sont confrontés à autant de freins de la vie quotidienne faisant obstacle à leur accès au dispositif d'insertion. Pour faciliter ce quotidien et lever des freins primaires à l'insertion, il sera proposé aux allocataires des outils simples et aisément mobilisables tels que :

- La mise en place de Chèques emploi service universels (CESU) pour faciliter l'accès aux modes de gardes des enfants.

- La mise à disposition de cartes de téléphonie prépayées.

- Des chéquiers d'accompagnement personnalisés pour l'alimentaire, le transport ou l'habillement.

- L'accès à des outils informatiques.

➢ L'amélioration des outils d'information à destination des allocataires et des référents donnera lieu à réalisation d'un "guide de l'insertion" à destination des usagers et des professionnels qui détaillera notamment l'offre en matière d'insertion. L'amélioration de l'information passera aussi par la mise en place sur le site Essonne.fr d'une plateforme collaborative entre les usagers et services en charge de l'accompagnement.

Orientation 2- Piloter et évaluer l'accompagnement (cf. fiches action n °1.8 à 1. 12)

Le PDI 2012 – 2014 mettra l'accent sur l'amélioration des outils et des processus d'évaluation de l'accompagnement. Cette dynamique nouvelle se traduira par:

➢ La fixation d'objectifs quantitatifs en matière de contractualisation. Ces objectifs seront fixés annuellement pour chaque site en charge de l'accompagnement. Pour 2013 un seuil moyen de contractualisation pourrait être fixé à 70%.

➢ La mise en place d'un groupe de pilotage permanent entre la CAF, Pôle emploi et le Conseil général sur les échanges de données de suivi des allocataires. Cette instance aura pour fonction de veiller à l'opérationnalité des échanges de données et ainsi de permettre un réel suivi de la mise en œuvre de l'accompagnement et du respect des devoirs réciproques entre l'allocataire et le service en charge de son accompagnement.

➢ L'amélioration du suivi du plan de contrôle de la CAF.

➢ Le pilotage du plan de prévention des indus conjointement avec la CAF.

➢ La mise en œuvre d'une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion "marchés publics".

Axe 2/ Mieux connecter l'insertion au développement économique

La mise en œuvre du RSA a instauré une orientation prioritaire vers Pôle emploi des allocataires en capacité sociale d'occuper un emploi. Ceci a produit une césure entre les publics et une relative étanchéité entre les interventions du Conseil général et celles de Pôle emploi. La fluidité des parcours n'est plus assurée, alors même qu'il s'agit d'un des objectifs prioritaires de la loi généralisant le RSA. Améliorer cette fluidité implique notamment de mieux articuler les actions d'insertion sociale et professionnelle aux dynamiques économiques du territoire.

A/ Paroles d'allocataires

On m'a parlé des chantiers d'insertion, c'est quoi au juste

Ce serait bien si les entreprises avec qui le Conseil général travaille pouvaient nous donner quelques heures

Moi je travaille avec une Association intermédiaire j'ai eu des heures de ménage et de repassage et maintenant je peux dire à mes enfants que je vais travailler

J'ai travaillé 9 mois au chantier de Méreville et j'ai fait un stage dans une commune. Maintenant je suis pris à l'essai par la commune au service des espaces verts et ça me plaît.

Le Conseil général, lui il pourrait nous employer

Je trouve que c'est compliqué de trouver une formation. C'est loin et cela coûte cher et il faut se déplacer

B/ Les principales réalisations du précédent PDILEE 2007 – 2011

La connexion entre insertion et développement économique se traduisait dans le PDILEE 2007-2011 par 6 actions principales :

- Créer un fonds départemental formation / accompagnement pour les allocataires du RSA.
- Mettre en place un accompagnement renforcé dans l'emploi pour les salariés allocataires en contrat aidé.
- Développer la clause sociale dans les marchés publics.
- Développer une action de placement direct à l'emploi.
- Promouvoir des actions type "passerelle entreprise" dans les métiers des services d'aide à la personne.
- Veiller à la qualité de l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA reconnus travailleurs handicapés.

- Le Fonds départemental de formation

Le fonds départemental de formation / accompagnement a été créé en 2008 dans le cadre de la politique d'insertion et de soutien aux opérateurs « ateliers et chantiers d'insertion (ACI)». Le Département participe à la mise en place et au financement de formations professionnalisantes dans le cadre des ACI afin d'améliorer les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des salariés. Ce fonds concerne les bénéficiaires du RSA ou ayant droit sous contrat aidé départemental salarié dans un chantier d'insertion.

Depuis sa création 441 personnes ont été aidées[9]. Des allocataires du RSA ont bénéficié de formations professionnalisantes au même niveau que les autres publics, les parcours d'insertion ont été sécurisés par une meilleure préparation à l'entrée dans le monde du travail.

- L'accompagnement des salariés en contrat aidé

De 2007 à 2009 les Conseillers d'Accompagnement Dans l'Emploi ont accompagné environ 900 personnes permettant de réduire les échecs d'entrée en emploi et d'en garantir le maintien.

Néanmoins, la mise en place du Contrat unique d'insertion (CUI), depuis le 1er janvier 2010 confère à Pôle emploi l'exclusivité du rôle de prescripteur et la charge de piloter la relation employés / entreprises. Elle conduit le Conseil général à un repositionnement du fait de sa moindre implication dans l'accompagnement au quotidien de ces publics.

- Mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics du Conseil général

Le constat est très mitigé sur l'effectivité de la mise en œuvre de la clause sociale. Sont en cause, l'absence de relais locaux pour positionner le public notamment après le départ des conseillers

[9] 127 en 2008, 143 en 2009 et 171 en 2010

ANPE des RLA, des complexités diverses liées à la signature de la charte BTP, l'insuffisance du lien avec les SIAE.

Depuis 2007, les directions du patrimoine, des déplacements et des collèges ont intégré les clauses sociales dans 82 marchés publics, ce qui correspond à un volume théorique de 76 819 heures de travail. Les types de contrats de travail proposés sont des contrats à durée indéterminée (7) et à durée déterminée de 3 à 6 mois (6) mais également des contrats de professionnalisation (6). Mai en 3 ans la mise en œuvre des clauses sociales n'a permis la mise en emploi que de 19 personnes.

- Le placement direct à l'emploi

De même le constat est plutôt négatif sur la démarche de placement direct en emploi. Le Département a lancé au 1er janvier 2008 une prestation d'accès et de maintien dans l'emploi durable des allocataires du RSA, Pacc emploi. L'entrée dans la prestation est caractérisée par les conditions cumulatives suivantes : allocataire du RMI ou ayant droit domicilié en Essonne, peu ou pas qualifié, et depuis plus d'un an dans le dispositif RMI.

Au final sur les 1223 personnes accompagnées entre 2008 et 2010, seules 218 ont bénéficié d'une mise à l'emploi.

Le passage au RSA génère de sérieux questionnements par rapport à l'opportunité de porter directement ce type d'action qui typiquement est une opération de placement direct à l'emploi dont la responsabilité relève de Pôle emploi. De plus, le coût pour le Conseil général s'est révélé trop élevé eu égard à l'efficacité, aussi il a été mis un terme à la démarche Pacc emploi à la fin 2009.

- Les métiers d'aide à la personne

La promotion d'actions en faveur de l'accès aux métiers des services d'aide à la personne s'est révélée peu productive en dépit d'une mobilisation importante des services sur ce secteur.

En complément de l'élaboration d'un rapport cadre relatif à l'évolution de la politique de développement des Services d'Aide A Domicile (SAAD), a été étudié le volet portant sur la professionnalisation et l'accès à l'emploi créé dans les SAAD pour les personnes bénéficiaires de minima sociaux. Il s'agissait, d'une part, de coordonner les travaux de la DPAH et de la DILEE sur cette thématique ; d'autre part, d'identifier les difficultés d'embauche de personnels qualifiés dans les services et, le cas échéant, de mettre en place une offre de service du Département pour y remédier.

Une convention avec la CNSA a été adoptée en fin d'année 2007. Cette convention prévoit la mise en place d'actions de pré qualification dans le secteur des services d'aide à la personne (8 places par an) assortie de mesures en faveur de la prise en charge de permis de conduire.

La mobilisation du public s'est avérée très difficile de même que la capacité des SAAD à proposer des emplois en raison de leurs difficultés de financement.

Face à cette difficulté, la DILEE a sollicité le réseau des Associations Intermédiaires pour mobiliser des personnes ayant déjà une première approche métier. L'association intermédiaire ARPE a réuni autour d'elle un collectif de 4 autres associations afin de conduire une action commune d'accompagnement des publics en insertion vers un recrutement par les SAAD ; 15 personnes ont bénéficié de cette mobilisation.

- L'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés

Dans le cadre de l'évolution de l'offre d'insertion départementale, le renforcement du partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est apparu comme un des axes importants de développement à l'horizon 2009.

Un travail autour de l'accompagnement à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé a été mené en partenariat avec Free Association. Cette structure conventionnée avec le Conseil général est chargée d'assurer une centaine de diagnostics d'éligibilité des allocataires RMI / RSA à l'AAH et faire le lien avec la MDPHE.

Les retours sur cette action s'avèrent très positifs : l'association a touché un public d'origine géographique diverse. Le partenariat avec la MDPHE est jugé positif (dossiers de bonne qualité facilitant l'instruction des demandes). La dimension collective et individuelle de l'action est un atout permettant de sensibiliser un large public et d'accompagner plus particulièrement dans leurs démarches des personnes en ayant besoin.

C/ Orientations et actions du PDI 2012 - 2014

Le retour à l'emploi durable constitue l'objectif essentiel de toute politique d'insertion. Depuis la mise en œuvre du RSA le service public de l'emploi a vu sa responsabilité réaffirmée en matière d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Aussi, le Conseil général entend prendre toute la part qui lui incombe dans le domaine de l'insertion par l'activité économique en vue de renforcer la fluidité des parcours des allocataires et de mieux articuler nos actions aux dynamiques économiques pour faciliter la sortie du dispositif.

Cet axe 2/ **« Mieux connecter l'insertion au développement économique »** se décline en 3 orientations :

Orientation 3- Mieux articuler Insertion par l'activité Economique (IAE) et démarches Economie Sociale et Solidaire (ESS) (cf. fiches action 2.1 à 2.4)

Le Conseil général revisitera ses modalités d'intervention en faveur de dispositifs ou d'opérateurs de l'insertion sociale et professionnelle tels que les Plan locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les Pactes régionaux pour l'emploi, la formation et le développement économique. L'affirmation de l'implication du Conseil général se traduira notamment par :

- La mise en lisibilité de l'action du département en matière d'ESS par la réalisation d'un état des lieux de l'offre départementale, par la formalisation de son soutien à l'ingénierie de projets ESS et au développement de filières porteuses.

- La réaffirmation de son soutien au secteur de l'IAE en recalibrant l'offre en fonction des publics et des territoires et en affirmant sa place dans le pilotage du dispositif conjointement avec l'Etat.

- Le soutien aux plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'ESS. Il s'agit notamment de poursuivre et d'étendre notre soutien à Essonne Active, l'agence pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

- Le développement de notre soutien aux PLIE.

Orientation 4- Affirmer l'exemplarité de son action (cf. fiches actions n°2.5 à 2.9)

Le Conseil général est un acteur majeur de la vie économique du Département. Premier investisseur et un des tous premiers employeurs de main d'oeuvre du territoire, il soutient par sa commande publique l'activité des entreprises et contribue au maintien ou à la création d'emplois. Dans ses relations avec le monde associatif et les autres collectivités locales (Communes et EPCI Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) il joue un rôle majeur en mobilisant ses subventions dans la répartition et le transfert des financements publics.

La crise économique qui affecte les institutions publiques et la baisse du niveau des compensations financières de l'Etat incite le Conseil général à repenser ses politiques publiques en vue de prioriser ses actions. Aussi le Conseil général veillera à l'exemplarité de son action, laquelle se traduira notamment par :

- Le développement du nombre de contrats aidés au sein du Conseil général avec un objectif annuel minimum de 40 contrats.

- Le déploiement des contrats d'apprentissage à destination des jeunes avec un premier objectif de mobiliser 30 contrats par an.

- La mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics départementaux en assignant des objectifs quantitatifs et qualitatifs à cette implication.

- La consolidation de la démarche d'insertion liée à la rénovation du domaine départemental de Méreville

- L'activation d'une clause de conditionnalité dans les relations avec ses partenaires. A ce titre, le Conseil général veillera à ce qu'en contrepartie de ses interventions une place particulière soit faite à ses publics prioritaires, notamment les ménages en insertion. Une vigilance particulière sera apportée à la capacité du secteur de l'IAE à garantir au Département la mobilisation de places à destination des allocataires du RSA en considération de l'engagement financier du Département.

Orientation 5- Etre acteur de la formation professionnelle (cf. fiche action n°2.10 à 2.12)

La formation professionnelle n'est pas une compétence obligatoire du Conseil général. Détentrice de cette responsabilité la Région Ile de France ne peut à elle seule couvrir la totalité du spectre des besoins. Sans rentrer dans un champ qui ne relève pas de ses missions, le Conseil général construira en appui de la région une offre spécifique à destination des allocataires du RSA et proposera des actions visant à faciliter l'accès à l'offre de formation régionale. Dans le cadre de cette orientation le PDI 2012 – 2014 propose trois actions importantes :

- La co construction avec la Région Ile de France d'une offre de formation adaptée aux besoins des allocataires. Une convention partenariale sera signée avec le Conseil régional d'Ile de France pour améliorer la connaissance et l'accès aux formations des publics en insertion. Le Conseil général construira avec le CRIF des parcours communs d'accès à la formation des publics en insertion en lien avec les besoins de développement économique du territoire.

- L'élaboration conjointe avec Pôle emploi d'une offre d'insertion adaptée aux besoins des allocataires.

- La mise à disposition des allocataires de prestations d'accompagnement de leur projet socio professionnel[10].

Axe 3/ Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Avant d'envisager un accès immédiat à l'emploi ou afin de la favoriser et de lever les freins à cet accès, il apparaît essentiel de mobiliser une offre d'insertion sociale soutenue. A travers ces actions, il s'agit de rappeler que rendre effectif les droits sociaux est un objectif en soi qui génère du lien et qui reconnaît comme citoyen à part entière la personne confrontée aux difficultés sociales.

A : Paroles d'allocataires

J'ai trop mal dans ma tête pour sortir de chez moi

Avec mes problèmes de peau j'ose pas me montrer

[10] Sous forme de marché public qui comprend trois domaines d'intervention : la linguistique professionnelle, l'aide à l'élaboration du projet professionnel et l'aide à la création d'activité.

Comme je travaille pas j'ai pas envie de me plaindre

Moi c'est mes enfants avant tout, ma santé c'est après

J'ose pas rencontrer le docteur, le voir ça va mais pour mes dents cela coûte trop cher

Ca fait trois ans que je n'ai pas vu un coiffeur

Travailler ce serait possible mais il me faudrait un peu d'argent pour me payer une voiture d'occasion

Ce qui est bien avec le film c'est que j'ai rencontré des gens et que dans la salle les gens riaient. J'étais fier

J'ai 56 ans j'ai travaillé 15 ans chez Hélio Corbeil. Après le RMI maintenant le RSA rien ne change je suis plus rien

Le plus dur c'est de me déplacer. C'est pas trop un problème d'argent c'est plutôt que je ne sais pas comment faire

Ca fait deux ans que je suis à l'hôtel, c'est pas une vie ça

B/ Les principales réalisations du précédent PDILEE 2007-2011

Dans le précédent plan, les actions conduites visaient principalement à rompre avec l'isolement des allocataires et à favoriser leur mobilité.

S'agissant de la démarche visant à ***rompre l'isolement*** des allocataires, le Conseil général a construit avec le centre de ressources politique de la ville une dynamique d'appel à projets.

L'objectif de cette démarche vise à proposer aux publics des outils nouveaux leur permettant de reprendre confiance en eux en menant jusqu'au bout un projet valorisant, de réenclencher des démarches abandonnées (sur le champ de la santé, de l'accès au droit, du logement, des relations familiales), de nouer des relations d'amitié et de solidarité avec d'autres personnes et d'être valorisés vis-à-vis de leur entourage et d'eux même.

Depuis le début de cette démarche, 16 partenaires associatifs ont concouru à la réussite de cette démarche en répondant à l'appel à projets. Environ 200 personnes en grande exclusion en ont bénéficié avec la mobilisation de vecteurs innovants comme la participation à la création d'une œuvre théâtrale et musicale, ou la participation à un film de qualité professionnelle.

L'ensemble de ces démarches a été aussi l'occasion de réinterroger notre façon d'intervenir auprès des personnes, de changer notre regard sur les capacités du public allocataire, de développer des nouveaux partenariats avec le champ de la culture notamment, d'expérimenter un mode d'intervention collective et de capitaliser sur de nouvelles pratiques professionnelles.

S'agissant de ***la mobilité***, la plateforme créée dans le sud du Département offre une palette de services très variés et propose outre la préparation au permis de conduire, la location de véhicules, des formations à la mobilité qui visent à aplanir les freins psychologiques à la mobilité.

Depuis 2008 la plateforme mobilité a aidé 417 personnes.

En complément de cette création, deux autres types d'actions importantes ont été menés en matière de mobilité :

- Les sessions collectives Permis de conduire et la réponse à l'appel à projets initié par le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté (HCSA) qui a permis à 250 personnes[11] d'obtenir leur permis de conduire.

- Le soutien aux associations d'aide à la mobilité (2 roues pour l'emploi, Papa Charlie)

C/ Orientations et actions du PDI 2012 – 2014

Le PDI 2012 – 2014 adapte l'offre d'insertion sociale en proposant des actions spécifiques et rénovées dans les domaines de la remobilisation, de la restauration de l'estime de soi et du développement du lien social, notamment grâce au développement d'actions communes avec les CCAS ou en faveur du logement (en lien avec le PDALPD). Mais nos efforts se porteront surtout dans les domaines de ***l'accès à la santé, la petite enfance***, ou encore en proposant des actions spécifiques en direction des ***seniors***. Le déploiement des actions de cet axe vise à lever les principaux freins à l'insertion sociale, à améliorer le quotidien des allocataires et à favoriser l'accès à la citoyenneté.

Cet axe 3/ **« Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale »** se décline en 3 orientations :

Orientation 6- Lever les freins à l'insertion (f. fiches actions 3.1 à 3.5)

Dans le cadre du PDI 2012 – 2014, 5 actions principales seront déployées, elles visent à :

- Faciliter l'accès à la santé

Selon une étude réalisée par le cabinet ASDO en 2008 auprès des bénéficiaires, les problèmes de santé ont été largement cités par les allocataires du RSA : le sentiment d'être déprimé (63 %), des problèmes de santé physique (41 %). Les problématiques santé ont un impact fort sur la mobilisation des personnes dans leurs démarches d'insertion : sur 1 229 bénéficiaires rencontrés en 2008 en 1er entretien dans le cadre des prestataires de l'offre d'insertion départementale, 410 bénéficiaires ont un frein en lien avec leur santé soit 33 % des bénéficiaires reçus en 1er entretien. Pour y remédier le Conseil général :

- Proposera une consultation infirmière aux allocataires du RSA.
- Formera 12 référents /an aux problématiques de santé.
- Expérimentera les accompagnements en binôme médico social.
- Développera l'offre d'accompagnement psychologique déjà initié et piloté par les psychologues de la DILEE.

- Développer les modes de garde atypiques.

Un diagnostic a été conduit pour identifier la nature des problèmes rencontrés sur les modes de garde concernant les publics allocataires du RSA et l'offre disponible sur chaque territoire (places en collectif et assistantes maternelles, tarifs des assistantes maternelles). Ce diagnostic met en évidence des problèmes d'accès liés au coût en montrant que certains dispositifs d'aide financière proposés étaient peu mobilisés par le public en insertion (aides financières CLI, ADEPIGE). De même, l'étude pointe le décalage entre l'offre de garde et les besoins liés aux contraintes d'emploi ou de formation. Par ailleurs, sur certains territoires (quartier ZUS de certaines villes), un potentiel d'assistantes maternelles agréées qui ne trouvent pas d'activité, faute d'attractivité et qui se trouvent disponibles pour s'engager dans un nouveau dispositif de garde.

[11] 125 jeunes et 125 allocataires du RSA.

Aussi, conjointement avec la CAF qui en assurera la conduite opérationnelle, et conformément aux objectifs du prochain Schéma Départemental Enfance Famille (SDEF), le Conseil général soutiendra le développement de modes de garde atypiques. Cette implication se traduira par :

- Le développement d'une offre de garde en horaires décalés sur 5 sites du département.
- L'ouverture en 3 ans de 100 accueils d'enfants.

➢ Lever les freins à la mobilité.

Il s'agit ici de reconduire une action du précédent plan, toujours essentielle tant il apparaît d'évidence que le permis de conduire constitue un véritable permis de travailler. Une priorité sera donnée dans le PDI 2012 – 2014 au développement du réseau des auto-écoles associatives.

➢ Favoriser l'accès au logement.

Il s'agira de mobiliser les actions du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées et du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) pour permettre l'accès au logement social et aux dispositifs d'hébergement. Par ailleurs, et en lien avec les objectifs du Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées (SDPA), le Département conduira, avec l'appui de l'Agence Immobilière Sociale départementale, la mise en œuvre d'un projet de logement intergénérationnel.

➢ Permettre un meilleur accès au microcrédit personnel.

Cette action vise à faciliter l'accès au prêt bancaire pour les Essonniens aux revenus modestes, désireux de concrétiser un projet important pour leur avenir et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, elle vise aussi à éviter le recours à des crédits revolving, source de surendettement.

<u>Orientation 7- Aider les allocataires à reconstruire du lien social (cf. fiches action 3.6 à 3.9)</u>

Les actions conduites dans le cadre de cette orientation sont emblématiques de la place du Conseil général dans l'accompagnement des publics. Elles relèvent de la responsabilité exclusive du Conseil général, laquelle a été particulièrement réaffirmée par la mise en œuvre du RSA.

L'objectif de cette orientation est de proposer des outils adaptés aux situations des personnes les plus exclues et qui éprouvent de grandes difficultés pour accéder aux dispositifs d'aide.

L'orientation du PDI 2012 – 2014 s'articule autour de quatre actions :

➢ Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi en soutenant la mise en œuvre d'une dizaine de projets par an.

➢ Proposer 100 accompagnements à domicile par des techniciens d'intervention sociale et familiale.

➢ Construire avec les CCAS des projets collectifs favorisant le lien social par la mixité des publics. L'objectif est la construction de 5 à 10 projets par an.

➢ Favoriser l'accès des publics en insertion aux centres sociaux.

<u>Orientation 8- Adapter l'offre d'insertion sociale à des publics spécifiques (cf. fiches actions 3.10 et 3.11)</u>

Deux actions seront principalement conduites à destination des seniors et en direction des allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif.

- Promouvoir l'insertion des seniors

De plus en plus de seniors se trouvent privés d'emploi et sans activité. Leur situation personnelle ou professionnelle passée leur ouvre la possibilité de faire valoir leurs compétences dans des actions d'utilité sociale. Aussi le Conseil général construira avec eux et en lien avec les objectifs du SDPA un appel à projet permettant de valoriser leur savoir faire et favoriser leur engagement citoyen et sociétal.

- Proposer une offre de service spécifique aux personnes anciennement (plus de 5 ans) dans le dispositif.

L'objectif de cette action est d'identifier les problématiques spécifiques rencontrées par ces publics, de repérer les facteurs de risque conduisant au maintien durable de ce public dans le dispositif, et de proposer une offre de service adaptée en matière d'accompagnement.

Axe 4/ Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

L'analyse et la réflexion partagées avec les partenaires d'un même territoire sont l'assurance d'une plus grande pertinence des politiques conduites. L'analyse doit se concrétiser au niveau opérationnel et générer des ajustements ou la création de nouvelles actions qui ne s'appuient pas uniquement sur l'offre existante.

Pareillement, l'évaluation des résultats des actions et de leurs impacts est essentielle pour infléchir ou modifier certaines actions afin de les rendre plus efficaces ou opérantes. C'est aussi une démarche profondément démocratique propre à valoriser et légitimer l'action publique aux yeux des citoyens.

A / Paroles d'allocataires

Je trouve qui il n'y a pas grand-chose qui correspond à mes besoins

Mon référent m'a orienté vers un opérateur, mais franchement cela ne m'a pas été très utile

Moi ma participation aux Equipes pluridisciplinaires cela m'a permis de savoir à quoi sert le RSA

Le conseiller d'insertion qui me suit n'est pas forcément d'accord avec moi (et moi avec lui) mais au moins il m'écoute

C'est bien de nous interroger pour savoir ce dont nous avons besoin

Au départ je ne savais pas à quoi cela pouvait servir de participer au groupe ressource maintenant je sais que l'on peut faire évoluer les choses

Je participe aux commissions de suspension c'est dur de dire si il faut ou non retirer le RSA

Parfois on me propose de participer à un atelier d'insertion. J'ai l'impression que c'est pour m'occuper car franchement cela ne sert à rien.

On pose des questions au groupe ressource et au moins on a une réponse, même si c'est pour nous dire non

Ca fait 7 ans que je suis au RMI et toujours rien pour moi

A la CAF c'est pas des rigolos t'as pas intérêt à oublier d'envoyer les papiers autrement ils te coupent ton RSA

B/ Orientations et actions du PDI 2012 – 2014

Avec l'objectif de répondre à la nécessaire adaptation de l'offre aux besoins des personnes en insertion, il appartient au Département de se doter d'outils d'évaluation plus performants lui permettant de mieux mesurer l'impact et l'efficience des politiques conduites. Il s'attachera à concevoir et à partager ces outils d'évaluation avec ses partenaires.

Le PDI 2012 – 2014 mettra l'accent, à la fois sur une identification précise et territorialisée des besoins et sur l'évaluation des résultats.

Cet axe 4/ **« Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats»** se décline en 3 orientations :

Orientation 9- Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins et la mise en œuvre des actions (cf. fiches actions 4.1 à 4.3)

L'offre d'insertion développée par le Conseil général s'attache à prendre en compte les besoins des allocataires RSA. Les différentes réalités territoriales de l'Essonne (hétérogénéité des dynamiques économiques et sociales, de la géographie, de l'offre de services) génèrent des besoins divers en terme d'insertion auxquels il est souhaitable d'apporter des réponses adaptées aux ressources et aux spécificités diagnostiquées. Il sera ainsi proposé sur chaque territoire de MDS au moins une action spécifique à "entrée" territoriale qui identifiera au plan local un besoin ou une problématique non satisfaits et mobilisera les acteurs et les ressources des territoires autour de la construction de projet commun pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA en grande vulnérabilité et isolés et initier un suivi de proximité par la complémentarité des intervenants.

Par ailleurs le PDI 2012 – 2014 propose d'étendre aux structures de la prévention spécialisée les protocoles actuellement conclus entre les MDS et les missions locales avec pour objectif de construire des parcours conjoint d'accompagnement à destination du public jeune.

En outre, le PDI permet de former les équipes en charge de l'accompagnement à la reconnaissance des discriminations. Au sein de chaque équipe territoriale, des personnes ressources seront identifiées afin d'aider l'ensemble des référents.

Orientation 10- Améliorer nos outils d'évaluation (cf. fiches actions 4.4 à 4.6)

Le volet évaluation sera décliné au niveau de chaque territoire des MDS afin de prendre en compte les spécificités locales et d'adapter notre offre d'insertion. Sont ainsi prévues les actions suivantes :

- La mise en place d'études de cohortes d'allocataires nous permettant d'apprécier sur le moyen terme les effets de notre action notamment après la sortie du dispositif RSA. L'objectif étant de déboucher à terme sur la mise en place d'un véritable observatoire des parcours.

- L'institution d'un groupe permanent de 50 allocataires chargé de veiller à la mise en œuvre du plan départemental et de contribuer à son évaluation.

- L'amélioration de nos tableaux de bord et de suivi dans une optique d'évaluation territorialisée de l'efficacité de nos actions. Cette démarche sera conduite en liaison avec les réseaux de l'observatoire départemental et les institutions publiques comme la MIPES, l'observatoire social de la CAF ou le centre ressource politique de la ville.

Orientation 11- Mettre en place un pilotage simplifié et déconcentré (cf. fiches actions 4.7 et 4.8)

Le précédent PDILEE avait initié avec succès une conduite partenariale des politiques d'insertion. Pour le PDI 2012 – 2014 il convient de poursuivre cette animation dans une logique de rationalisation en fondant en une seule instance les comités de pilotage du RSA, du PTI et du PDI qui visent un même objet et qui réunissent les mêmes acteurs. Ce comité de pilotage départemental des politiques d'insertion sera décliné territorialement sur les périmètres des MDS.

Parallèlement à ce pilotage partenarial, l'animation politique conduite par le Vice président en charge des politiques d'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des nouveaux emplois se fera au sein

de la seconde commission élargie à l'ensemble des conseillers généraux intéressés. Cette commission élargie sera réunie au moins une fois dans l'année. Elle aurait pour mission notamment d’évaluer nos actions d'insertion. Cette instance pourrait aussi avoir une fonction d'audition et de parangonnage.

ANNEXES

Tableau synoptique des axes orientations et actions

Axes	Orientations	Actions
N°1/ Systématiser l'accompagnement des allocataires	**N°1/ Optimiser notre dispositif d'accompagnement**	**1.1** - Permettre une meilleure lisibilité et égalité de mise en œuvre de l'accompagnement pour les usagers par l'élaboration d'un référentiel formalisé **1.2** - Expérimenter auprès d'un groupe d'allocataires orientés emploi et présentant des difficultés sociales ou psycho–sociales un double accompagnement (double référencement) **1.3** - Construire un module de formation de base au dispositif RSA et le rendre systématique pour tout référent recruté au Conseil général **1.4** - Proposer à 50 jeunes une allocation d'autonomie complémentaire d'un contrat d'accompagnement social et professionnel
		1.5 - Améliorer le processus d'orientation des allocataires par la mise en œuvre à titre expérimental d'une plateforme interinstitutionnelle chargée de l'instruction de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires **1.6** - Développer et mettre à disposition des allocataires des outils simples permettant de faciliter leur quotidien (chéquier prépayé, téléphonie sociale, matériel informatique et à Internet) **1.7** - Améliorer les outils de communication et d'information à destination des usagers et des professionnels
	N°2/ Piloter et évaluer l'accompagnement	**1.8** - Mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement par le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'accompagnement et la fixation d'objectifs annuels de contractualisation
		1.9 - Mise en œuvre du droit à l'accompagnement par Pôle Emploi ; création d'un groupe de travail permanent chargé de veiller aux échanges de données
		1.10 - Mettre en œuvre une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion "marchés publics" **1.11** - Assurer le suivi et l'évaluation du plan de contrôle effectué par la CAF **1.12** - Piloter et évaluer le plan départemental de prévention des indus
N°2/ Mieux connecter l'insertion au développement économique	**N°3/ Mieux articuler Insertion par l'Acticité Economique et démarches Economie Sociale et Solidaire**	**2.1** - Recalibrer l'offre d'IAE en fonction des besoins des publics et des territoires **2.2** - Soutenir les plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) **2.3** - Conforter le soutien du Conseil général au secteur de l'IAE **2.4** - Optimiser les protocoles de collaboration conclus avec les Plan

		locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
	N° 4/ Affirmer l'exemplarité de notre collectivité	**2.5** - Mobiliser la commande publique départementale en faveur de l'insertion en priorisant les allocataires du RSA **2.6** - Activer une clause de conditionnalité en faveur du public RSA dans les relations du Conseil général avec ses partenaires **2.7** - Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion par l'accroissement du nombre de recrutements en contrats aidés au sein des services du Conseil général et un accompagnement de qualité **2.8** - Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en direction des jeunes au sein des services du Conseil général **2.9** - Proposer aux allocataires du RSA un parcours d'insertion lié à la rénovation du domaine de Méréville
	N°5/ Etre acteur de la formation professionnelle	**2.10** - Construire avec la Région Ile-de-France, une offre de formation adaptée à leurs besoins des allocataires **2.11** - Proposer aux allocataires accompagnés par Pôle emploi une offre d'insertion adaptée à leurs besoins **2.12** - Proposer aux allocataires du RSA des prestations socio – professionnelles adaptées au nécessité de leur parcours
N°3/ Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale	**N°6/ Lever les freins à l'insertion**	**3.1** Faciliter l'accès à la santé des populations les plus démunies **3.2** Développer des modes de garde atypiques **3.3** Lever les freins à la mobilité **3.4** Permettre un meilleur accès au logement aux publics en insertion **3.5** Permettre un meilleur accès au micro – crédit personnel pour les allocataires du RSA
	N°7/ Aider les allocataires à reconstruire du lien social	**3.6** - Développer l'accompagnement à la vie quotidienne par les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) **3 7** - Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement des personnes les plus éloignées du lien social **3.8** - Proposer aux allocataires de s'inscrire dans des activités de proximité afin de retisser du lien social – citoyen **3.9** - Promouvoir l'accès des publics en insertion aux Centres sociaux
	N° 8/ Adapter l'offre d'insertion à des publics spécifiques	**3.10** - Construire un appel à projet visant à proposer des actions spécifiques en direction des seniors **3.11** - Proposer une offre d'insertion adaptée pour les allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif
N°4/ Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats	**N°9/ Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins**	**4.1** - Proposer par territoire un projet spécifique d'accompagnement social en réponse à une problématique locale identifiée

		4.2 - Améliorer la capacité d'accompagnement des référents sociaux en faveur de publics potentiellement discriminés **4.3** - Assurer une meilleure coordination des acteurs par la conclusion sur chaque territoire de MDS d'un protocole d'action concerté alliant MDS, Missions locales et prévention spécialisée
	N°10/ Améliorer nos outils d'évaluation	**4.4** - Instituer un groupe permanent d'allocataires chargés de veiller à la mise en œuvre des actions d'insertion **4.5** - Assurer une meilleure connaissance des publics accompagnés en construisant le suivi de cohorte d'allocataires en vue d'améliorer leurs parcours et d'adapter nos processus d'interventions **4.6** - Développer nos capacités de pilotage en améliorant nos tableaux de bord de suivi des politiques d'insertion
	N°11/ Mettre en place un pilotage simplifié et décentralisé	**4.7** - Animer un comité de pilotage départemental chargé de la mise en œuvre du PDI, du RSA et du suivi du PTI **4.8** - Créer des comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du PDI et du PTI

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires
Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.1 : Permettre une meilleure lisibilité et égalité de mise en œuvre de l'accompagnement pour les usagers par l'élaboration d'un référentiel formalisé

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS
- Pilote : CG / DILEE
- Acteurs à mobiliser :
CG / DSI
CG / DDSPS

ECHEANCES
2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

CONTEXTE

La fonction de référent est inscrite dans la loi du 1er décembre 2008 généralisant la mise en œuvre du RSA. La loi précise que chaque allocataire a droit à un accompagnement social ou professionnel et mentionne quelques éléments relatifs au rythme et aux modalités de l'accompagnement.
Il existe une diversité de référents qui prennent part à l'accompagnement des bénéficiaires sans que soient clairement identifiés le rôle et les limites de chacun. Le contenu de l'accompagnement est souvent laissé à l'appréciation des intervenants.

Le Conseil général, à travers quelques documents opérationnels (Kit RSA, conventions avec les partenaires) a précisé une norme de la nombre d'accompagnements attendue par Equivalent temps plein référent (fixée à 120 pour 80 accompagnements contractualisés). Les représentants des allocataires ont exprimé leur volonté de voir clarifier l'offre de service des institutions en charge de l'accompagnement des publics.

Les pratiques doivent donc faire l'objet de réflexions et d'échanges en vue d'élaborer un référentiel opposable aux professionnels et à l'usager qui précise et quantifie l'offre de service du Conseil général en matière d'accompagnement.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir une égalité de mise en œuvre du droit à l'accompagnement, quel que soit le référent de l'allocataire,
- Permettre une lisibilité pour les usagers,
- Définir la fonction de référent RSA et sa place parmi l'ensemble des acteurs,
- Préciser les contenus des différents types d'accompagnements en fonction des principales problématiques de l'usager (santé logement …) et identifier les outils ou partenaires mobilisables,
- Différencier l'offre de service en matière d'accompagnement des publics selon le niveau d'autonomie et de difficultés de la personne.

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre s'effectue dans le cadre des actions conduites au titre du Schéma de développement social.
- Mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire,
- Elaboration du référentiel qui précisera la place occupée par l'allocataire dans son accompagnement, la nature de l'aide auquel il pourra prétendre de son référent (nombres d'heures à sa disposition, principes d'accompagnement mis en oeuvre), les modalités d'accès à l'information comme les différents outils qui pourront être mobilisés à l'appui de son parcours. Ces éléments seront précisés dans le contrat d'accompagnement personnalisé.

EVALUATION

- Réalisation formelle du référentiel,
- Meilleur accompagnement attesté par l'augmentation du taux de contractualisation et par l'analyse de l'évaluation qualitative réalisée dans le cadre des études de cohorte et par des enquêtes annuelles auprès d'un échantillon d'allocataires.

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.2 : Expérimenter auprès d'un groupe d'allocataires orientés emploi et présentant des difficultés sociales ou psycho–sociales un double accompagnement (double référencement)

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE
La loi relative au le RSA prévoit que les allocataires sont prioritairement orientés vers Pôle emploi.
La fonction de correspondant social prévue dans la loi permet à Pôle emploi de prendre appui sur un travailleur social pour effectuer un certain nombre de démarches sociales, sans que cette fonction ne soit précisée.

En Essonne, 6 000 allocataires du RSA socle sont inscrits à Pôle emploi en juillet 2011. Une partie d'entre eux est orientée vers un accompagnement social.
Leur accompagnement au titre du RSA est formalisé par un contrat social. L'autre partie est orientée vers un accompagnement emploi. Elle bénéficie parfois d'un accompagnement social, au titre d'un dispositif particulier (par exemple protection de l'enfance, surendettement) ou nécessite un engagement soutenu des services sociaux pour résoudre des problématiques sociales (logement, mobilité, garde d'enfants etc.).
Aussi il convient de rapprocher les deux natures d'accompagnement et d'expérimenter la faisabilité d'un double accompagnement.

ACTEURS
Pilote :
CG / DILEE siège, Pôle ressources
Acteurs à mobiliser :
- Pôle emploi
- CCAS
- CAF

ECHEANCES
2012 – 2013

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Elaborer un protocole de partenariat relatif à l'accompagnement conjoint service social/ Pôle emploi à l'échelle départementale,
- Décliner localement le protocole départemental préalablement élaboré avec PE,
- Expérimenter l'accompagnement de 100 allocataires sur une durée de 12 mois.

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Concertation
- Coordination
- Création / Mise en oeuvre

MISES EN ŒUVRE
- Identifier la liste des allocataires inscrits à Pôle emploi et en accompagnement social RSA et la liste des allocataires en accompagnement Pôle emploi RSA nécessitant un accompagnement social spécifique,
- Constituer un groupe de travail Conseil général / Pôle emploi chargé d'élaborer le protocole de partenariat départemental**,**
- Valider et animer le protocole départemental,
- Veiller à la déclinaison locale du protocole, pour l'adapter aux réalités du territoire, Evaluer annuellement lors des instances départementales et locales de partenariat RSA.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Nombre de suivis conjoints Pôle emploi / Service sociaux,
- Nombre de réorientations RSA Pôle emploi,
- Nombre de sorties en emploi,
- Nombre de sorties en formation.

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.3 : Construire un module de formation de base au dispositif RSA et le rendre systématique pour tout référent recruté au Conseil général

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

CONTEXTE

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA impacte, à différents niveaux, les services du département et l'articulation entre les différentes institutions (CAF, CCAS, Pôle emploi….). Le Département étant pilote du dispositif, il est indispensable pour chaque service, quel que soit le niveau d'intervention, de comprendre les mécanismes du RSA, d'appréhender les axes majeurs de la mise en œuvre technique du dispositif et de mesurer les enjeux sociaux, juridiques et économiques.

Le Département a communiqué auprès des acteurs de terrains (MDS, CCAS, CAF) sur les dispositions de la loi en organisant plusieurs réunions d'information et en distribuant un kit RSA comprenant des plaquettes d'information et un guide de procédure.

Les débats du Schéma de Développement Social ont montré la nécessité d'une véritable appropriation du RSA par les cadres et les référents, travailleurs sociaux et Conseillers d'insertion afin de les outiller et de répondre à la commande institutionnelle qui leur est faite notamment en matière d'obligation contractuelle vis-à-vis de l'usager.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autre acteurs à mobilisés :
- les cadres et travailleurs sociaux intervenant dans l'accompagnement des publics,
- CG / DRH / service formation
- CNFPT.

ECHEANCES

2012

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Outiller les cadres et les référents pour répondre à l'exigence qualitative formulée par la collectivité, en matière d'accompagnement,
- Former tous les cadres et référents intervenant dans le processus d'accompagnement de l'allocataire (personnels du Conseil général des CCAS et de la CAF).

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

MISES EN OEUVRE
- A partir du cadre législatif et de sa déclinaison sur le Département, il s'agira de construire un module de formation qui permette aux cadres et aux référents participant au dispositif d'accompagnement de renforcer leurs compétences dans la mise en œuvre du RSA, de partager une culture commune autour de ce dispositif, et de créer une dynamique interinstitutionnelle.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Réalisation du cahier des charges de la formation,
- Détermination d'un calendrier et programmation des sessions,
- Retour positif de la formation à partir d'un questionnaire à destination des professionnels,
- Retour positif des usagers (évaluation à partir d'un questionnaire de satisfaction à destination des usagers).

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.4 : Proposer à 50 jeunes une allocation d'autonomie complémentaire d'un contrat d'accompagnement social et professionnel

CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du Pacte territorial d'insertion, le groupe jeunesse a souligné l'inadaptation des dispositifs Fond d'aide au jeunes (FDAJ) ou Aide sociale à l'enfance (ASE) aux situations sociales complexes des jeunes : Le FDAJ, s'il concourt à la coordination des acteurs concernant ces situations, ne garantit pas le maintien de cette coordination dans la durée et n'apporte qu'une réponse ponctuelle et insuffisante pour sécuriser financièrement le parcours d'insertion. Les réponses de l'ASE (Contrats jeunes majeurs, Allocation Jeune majeur) sont limitées et nécessitent un accompagnement éducatif inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance dont le jeune en situation de précarité n'a pas forcément besoin.

Le décret du 31 janvier 2011 (loi du 30 décembre 2009) relatif à l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie (RCA), confirme que cette question est d'actualité. Cette expérimentation porte sur 5 000 jeunes à l'échelle nationale.

En Essonne, deux missions locales (Grigny et Vitacité) expérimentent le RCA sur de faibles volumes (moins de 50 chacune).
Aussi, le Département proposera à quelques missions locales de candidater pour une expérimentation sur un volume restreint qui proposerait la mise en place d'une allocation d'autonomie appuyée sur un contrat d'accompagnement social (réalisé par les MDS ou un CCAS) et professionnel (réalisé par les missions locales).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Structurer un co-accompagnement (social/professionnel), autour d'un contrat d'accompagnement sécurisé financièrement sur une durée de 6 mois,
- Apporter une plus value à l'accompagnement par la mise en place d'un suivi conjoint services sociaux et mission locale,
- Acculturer les services départementaux et les missions locales à un travail conjoint,
- 50 bourses hors RCA, une centaine si articulation avec le RCA.

MISES EN ŒUVRE

- Elaboration conjointe de l'appel à candidature avec les missions locales et les services sociaux du Conseil général (groupe projet),
- Choix des territoires d'expérimentation,
- Evaluation.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de jeunes concernés,
- Nombre de missions locales et de MDS impliquées,
- Nombre de sorties positives.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS
Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DDSPS
- CG / DPPE
- Etat / DDCS
- Missions locales

ECHEANCES
2012

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.5 : Améliorer le processus d'orientation des allocataires par la mise en œuvre à titre expérimental d'une plateforme interinstitutionnelle chargée de l'instruction de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires

CONTEXTE

La plateforme est une instance qui réunit en un lieu unique et sur un temps donné, des professionnels du Conseil général, du ou des CCAS, de la CAF et de Pôle emploi concourant à l'orientation et à l'accompagnement des allocataires du RSA.

La plateforme doit contribuer à renforcer la prise en compte de l'usager et la place des professionnels dans l'évaluation et l'orientation de nos publics.
La plus – value pour les usagers, est de bénéficier d'une orientation adaptée et personnalisée grâce à une évaluation pluridisciplinaire de valoriser l'orientation par la mise en œuvre sans délai de l'accompagnement et de s'engager dans une dynamique d'insertion dans le mois qui suit l'ouverture des droits.
Pour les professionnels, la plateforme doit permettre de mettre en synergie des compétences complémentaires (social, emploi…) au service d'une évaluation pluridisciplinaire et d'une réponse concertée et ainsi de dynamiser et développer le partenariat.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer la prise en charge des allocataires dans le processus d'instruction orientation accompagnement,
- Améliorer le dispositif d'insertion des allocataires,
- S'assurer de la pertinence de la mise en œuvre à titre expérimental sur un territoire essonnien du dispositif de plateforme en Essonne et de son éventuelle généralisation à l'ensemble du territoire essonnien.

MISES EN ŒUVRE

- Expérimentation sur un territoire de MDS de la mise en place d'une plateforme interinstitutionnelle,
- En amont ou complémentairement à la mise en place d'une plateforme il pourrait être proposé à titre expérimental à Pôle emploi la mise à disposition d'un agent départemental au sein d'une Agence locale pour l'emploi. Cet agent aurait pour fonction à la fois d'assurer la liaison entre les deux institutions, de contribuer à la mobilisation réciproque des offres d'insertion et de faire partager les compétences des deux institutions.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Mise en place effective de l'expérimentation,
- Amélioration de la prise en charge de l'usager attestée par une diminution des délais entre l'instruction, l'orientation et le démarrage effectif de l'accompagnement,
- Satisfaction des usagers (après enquête).

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DDSPS
- CAF
- CCAS
- Pôle Emploi

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en œuvre**

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma du développement social

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.6 : Développer et mettre à disposition des allocataires des outils simples permettant de faciliter leur quotidien (chéquier prépayé, téléphonie sociale, matériel informatique et Internet)

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

CONTEXTE

Un nombre important d'allocataires est confronté à des problèmes touchant leur vie quotidienne qui sont autant de freins à leur insertion sociale ou professionnelle. Ces difficultés concernent aussi bien l'accès aux moyens de communication (téléphonie, Internet) que les modes de garde des enfants, ou la satisfaction de besoins plus élémentaires.
Pour répondre à certains de ces besoins, des aides financières sont actuellement attribuées mais les délais de leur mise en œuvre sont souvent en totale inadéquation avec l'urgence de réactivité que requiert le besoin exprimé.
Aussi pour faciliter le quotidien des allocataires il est proposé :
- de mettre en place un chéquier d'accompagnement RSA prépayé (Chèque emploi service universel - CESU ou CAP) délivré aux allocataires,
- de développer le dispositif de téléphonie sociale et de mettre en place un dispositif d'accès à l'informatique et Internet.

ACTEURS

Pilote :
- DILEE

Autres acteurs mobilisés :
- Pôle emploi
- DIRECCTE
- CAF
- OPS
- Entreprises d'insertion

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Outiller les bénéficiaires en terme de réponse à leurs besoins de la vie quotidienne,
- Favoriser la mobilisation des allocataires sur les actions d'insertion de formation ou d'accès à l'emploi,
- Doubler le nombre de bénéficiaires de cartes téléphoniques (de 100 à 200),
- Permettre à un millier d'allocataire de bénéficier d'un chéquier prépayé (Chèque emploi service universel - CESU ou CAP),
- Prévoir 100 aides à l'équipement informatique par an (en privilégiant le recours à une entreprise d'insertion).

ECHEANCES

2012

MISES EN OEUVRE
- Lancement d'un marché public,
- Diffusion des 1ere aides sous forme de CAP et CESU,
- Lancement d'un appel à projet ou d'un appel d'offre sur l'accès à l'informatique à Internet.

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en œuvre**

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Nombre de bénéficiaires du chéquier, de l'accès à la téléphonie ou à Internet,
- Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder ou se maintenir dans une action d'insertion,
- Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi.

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 1 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.7 : Améliorer les outils de communication et d'information à destination des usagers et des professionnels

CONTEXTE

Le dispositif du RSA se caractérise par une complexité spécifique rattachant la réalité des droits à un niveau de revenus salariés. C'est le périmètre des droits et devoirs difficilement perceptible pour les allocataires non initiés à la réalité technique du financement entre le RSA de subsistance (socle) et le RSA de complément des revenus (activité). La nature évolutive des droits, la pluralité des services instructeurs ainsi que les diverses modalités d'instruction imposent une actualisation permanente de l'information en direction des usagers.
Lors de la mise en œuvre du dispositif en juin 2009, le Département a privilégié l'appui aux professionnels investis de l'obligation d'information. Il importe aujourd'hui de s'adresser aux usagers dans le cadre d'actions planifiées, avec des outils enrichis du recul nécessaire et adaptés au dispositif essonnien. Ces outils devront être accessibles au public dans leur version simplifiée, et médiatisés par les référents qui devront disposer d'outils plus précis sur l'ensemble des champs.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir l'égal accès à l'information sur les droits et devoirs réciproques,
- Améliorer l'accès et le maintien du droit,
- Mieux positionner les bénéficiaires comme acteurs dans le dispositif.

MISE EN OEUVRE

- Réalisation de "guides de l'insertion" différenciés à destination des usagers et des professionnels qui explicitera les notions de droits et devoirs partagés par l'usager et le service en charge de son accompagnement.
  Ce document précisera aussi l'offre en matière d'insertion.
- Mise en place d'une plateforme collaborative entre les usagers et services en charge de l'accompagnement sur le site Essonne .fr.

EVALUATION

- Réalisation effective des documents d'informations,
- Mise en place effective d'une plateforme collaborative sur le site Essonne .fr,
- Evolution du taux de mobilisation de l'offre d'insertion départementale,
- Enquête de satisfaction auprès :
  * du groupe de représentants d'allocataires du RSA,
  * des professionnels intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des allocataires.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

-
Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DDSPS / MDS
- CG / DIR COMM
- CCAS
- CAF
- Pôle emploi
- Associations
- CAF
- CMSA
- Groupe Ressource Allocataires du RSA

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 2 : Piloter et évaluer l'accompagnement

Action 1.8 : Mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement par le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'accompagnement et la fixation d'objectifs annuels de contractualisation

CONTEXTE

La loi du 1er décembre 2008 généralisant la mise en œuvre du RSA dispose que chaque allocataire doit être accompagné par un référent et doit conclure avec l'organisme en charge de son accompagnement un contrat formalisé deux mois après son orientation. L'obligation de contractualisation est une condition au versement de l'allocation.

L'Essonne n'a pas attendu la loi relative au RSA pour faire de la contractualisation un levier pertinent de l'accompagnement. Néanmoins il apparaît nécessaire de réaffirmer auprès des référents et des allocataires cette obligation légale. En dépit d'un accroissement annuel constant du niveau de contractualisation il existe encore des marges de progrès qu'il convient d'explorer. Aussi des objectifs de contractualisation seront fixés annuellement et seront déclinés sur chaque territoire des MDS.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Garantir une égalité de mise en œuvre du droit à l'accompagnement, quel que soit le référent de l'allocataire,
- Permettre une meilleure évaluation de l'accompagnement.

MISE EN ŒUVRE

- Consolidation des outils de suivis de la file active par l'amélioration des conditions d'enregistrement de l'activité liée à l'accompagnement des allocataires,
- Fixation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de contractualisation établis annuellement pour chaque site en charge de l'accompagnement. Au terme du Plan le taux de 70% devra être atteint.
- Mise à disposition d'indicateurs d'activité de manière plus régulière et formalisée dans les instances de dialogue territoriale et siège / territoire.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre d'allocataire avec ou sans référent,
- Nombre d'allocataire avec ou sans accompagnement,
- Nombre d'allocataire avec ou sans contrat d'accompagnement personnalisé,
- Evolution du taux de contractualisation décliné par territoire,
- Nombre de révision de la primo-orientation.

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Acteurs à mobiliser :
- CG / DSI
- CG / DDSPS

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 2 : Piloter et évaluer l'accompagnement

Action 1.9 : Mise en œuvre du droit à l'accompagnement par Pôle emploi ; création d'un groupe de travail permanent chargé de veiller aux échanges de données

CONTEXTE

La mise en œuvre du RSA a confié à Pôle emploi une place toute particulière en matière d'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi. Le Conseil général souhaite à la fois s'assurer de l'effectivité de l'accompagnement réalisé par Pôle emploi, le soutenir dans sa démarche d'accompagnement vis-à-vis des allocataires et veiller à faire appliquer le droit notamment quand l'allocataire ne respecte pas les engagements conclus avec Pôle emploi (inexistence ou non respect des dispositions du Projet personnalisé d'accès à l'emploi - PPAE).

La rénovation de notre collaboration avec Pôle emploi passera par la conclusion dès 2012 d'une convention partenariale qui précisera la nature et les conditions d'échanges des données entre le Conseil général et Pôle emploi.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- De façon opérationnelle il serait créé un groupe de travail permanent entre Pôle emploi et le Département qui aurait pour missions :
  - de suivre et contribuer aux groupes de travail nationaux,
  - d'élaborer ensemble des solutions temporaires permettant de pallier l'absence actuelle d'information,
  - d'échanger sur la compréhension des données transmises,
  - d'harmoniser nos modalités de saisies des données,
  - de rendre compte auprès des membres du Comité de pilotage RSA des avancées et blocages,
  - de suivre l'avancée du dossier @RSA.

MISES EN ŒUVRE

- Identification d'un référent métier et d'un référent informatique au sein des institutions,
- Fixation ensemble de la liste des objectifs à atteindre (ex : harmonisation de la saisie, formation, définition des listes de données nécessaires à l'échange de flux,…),
- Proposition d'un rendez- vous trimestriel de ce groupe de travail.

EVALUATION

- Indicateur quantitatif : Nombre de réunions, nombre d'objectifs fixés conjointement,
- Indicateurs qualitatifs de résultat : Nombre d'objectifs réalisés.

POSITONNNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilotes :
- CG / DILEE
- CG / DSI

Acteurs à mobiliser :
- CAF
- Pôle emploi

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 2 : Piloter et évaluer l'accompagnement

Action 1.10 : Mettre en œuvre une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion "marchés publics"

CONTEXTE

La qualité et l'efficience sont des principes d'action structurants. La démarche qualité menée en 2007-2008 en direction des opérateurs d'insertion a permis de disposer d'informations précises sur la mise en œuvre des prestations, et a contribué à la définition de l'offre 2009-2011. Cette démarche, très mobilisatrice de temps n'a malheureusement pu être reconduite.

L'offre d'insertion « marchés publics » constitue une part importante de l'offre d'insertion proposée aux allocataires du RSA. Les indicateurs actuels ne permettent pas d'évaluer suffisamment la qualité des prestations des opérateurs, ni de répondre au contrôle du Fonds Social Européen qui sera mobilisé pour la première fois sur l'offre d'insertion 2012-2014.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mieux mesurer la qualité des prestations à travers l'évaluation de l'impact des actions proposées,
- Mieux appréhender les attentes et les besoins des bénéficiaires en matière d'insertion en les intégrant à la démarche qualité,
- Répondre aux exigences du Fonds Social Européen en matière de bilan quantitatif et qualitatif.

MISES EN OEUVRE

- Construction d'une base de données à partir d'indicateurs définis, à renseigner par les opérateurs chaque trimestre,
- Agrégation et analyse des informations en provenance des opérateurs,
- Bilan qualitatif annuel réalisé par les opérateurs marchés publics lors des comités de pilotage sur la base des indicateurs fournis trimestriellement,
- Organisation de rencontres avec les bénéficiaires des prestations et participation des bénéficiaires à la procédure d'évaluation des actions.

EVALUATION

- Mise en place des indicateurs qualité,
- Réalisation effective d'un bilan qualité,
- Construction d'une base de données à partir d'indicateurs définis, à renseigner par les opérateurs chaque trimestre,
- Amélioration des prestations attestée par un retour positif des usagers (enquête satisfaction).

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- PEQC,
- Opérateurs d'insertion
- Bénéficiaires des prestations

ECHEANCES

2012 – 2014

NATURE DES ACTIONS

- **Etudes**
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 2 : Optimiser notre dispositif d'accompagnement

Action 1.11 : Assurer le suivi et l'évaluation du plan de contrôle effectué par la CAF

CONTEXTE

Le plan de contrôle s'inscrit dans la politique de maîtrise des risques déterminée par la CNAF pour l'ensemble des CAF dans la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF 2009-2012. Celle-ci prévoit d'assurer un meilleur pilotage des risques, en optimisant, entre autres, les fonctions de contrôle en sécurisant en amont les données de gestion des droits. Il s'agit donc de renforcer les vérifications internes des dossiers, les échanges de données avec d'autres acteurs publics, d'effectuer des contrôles sur pièces et sur place assortis d'objectifs à atteindre fixés annuellement.
Il appartient d'assurer le suivi du plan de contrôle et d'en tirer les conclusions nécessaires en terme de prévention des indus, en terme de rappel du droit.
Il convient de noter que ces contrôles génèrent des indus ou des rappels. L'atteinte complète des objectifs résidera dans l'intégration des conduites à tenir face aux résultats de ces contrôles dans la politique de prévention des indus et dans le respect du droit des allocataires.
Les Contrôles effectués sur place par des agents assermentés portant sur des cibles spécifiques retenus par le Conseil général rentrent dans deux catégories de contrôles dont le pourcentage est défini par des textes à savoir : - 1% des allocataires de RSA avec des droits en cours et - 15% des allocataires à l'ouverture de droit. S'ajoutent à cela les vérifications par échanges.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Informer des bénéficiaires sur leurs droits,
- Etablir le juste droit pour les allocataires contrôlés pouvant donner lieu à des rappels comme à la détection de créances,
- Etablir des fiches techniques à destination des professionnels,
- Assurer le suivi des contrôles en exploitant les listings transmis par l'organisme en charge du service du RSA,

MISE EN OEUVRE

- Réalisation des outils d'analyses communs,
- Mise en place d'un suivi mensuel des contrôles.
- Communication par la CAF du Plan de contrôle de l'année N et du bilan des contrôles de l'année N – 1,

EVALUATION

- Nombre d'objectifs du plan de contrôle atteint,
- Réception effective du rapport de la CAF officialisant le Bilan de l'année N – 1,
- Diminution du nombre d'erreurs à l'ouverture des droits,
- Diminution du nombre de fraudes.

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS
Pilote :
- CG / DILEE / Service Allocation

Autres acteurs à mobiliser :
- CG/ DSI, Pôle Ressources
- CAF

ECHEANCES
2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- Concertation
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

Axe 1 : Systématiser l'accompagnement des allocataires

Orientation 2 : Piloter et évaluer l'accompagnement

Action 1.12 : Piloter et évaluer le plan départemental de prévention des indus

CONTEXTE

Les indus sont des versements effectués à tort à l'allocataire soit du fait de l'allocataire soit du fait du gestionnaire de l'allocation. Ils sont à distinguer des fraudes car ils ne sont généralement pas volontaires. Ces indus génèrent d'importants échanges entre le Conseil général et le gestionnaire et sont source de nombreux désagréments (suspension de l'allocation, actualisation, récupération…).

En 2008-2009, près de la moitié (45%) des indus sont liés au versement d'avance en l'absence de déclaration trimestrielle de revenus. Ils sont généralement inférieurs à 200 euros. En 2010, cette baisse des indus transférés est due à la fongibilité mise en œuvre au 1er janvier 2010 et à la suppression des avances sur droit supposées.
Volume des indus transférés au CG : 2008 : 3 millions d'euros ; 2009 : 2 890 109 euros ; 2010 : 1 285 866 euros.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Renforcer la prévention des indus RSA,
- Améliorer la gestion des indus,

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette action passe par la conduite d'actions de prévention.

- Amélioration des informations à destination des allocataires : sur la motivation des décisions, sur les droits et devoirs.
- Conduite d'actions de sensibilisation des référents sociaux et des techniciens de la CAF pour qu'ils relaient auprès des usagers les informations susceptibles d'éviter la génération des indus notamment s'agissant de l'actualisation des situations administratives.

EVALUATION

- Réalisation effective de documents élaborés conjointement CAF/Conseil général,
- Diminution du nombre et des montants des indus.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE / Service allocation

Acteurs à mobiliser :
- CAF
- Paierie
- CG/ DFCP
- CG / DSI
- Services Instructeurs
- Référents sociaux

ECHEANCES

2012 - 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 3 : Mieux articuler Insertion par l'Activité Economique (IAE) et démarches d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Action 2.1 : Recalibrer l'offre IAE en fonction des besoins des publics et des territoires

CONTEXTE

En Essonne, le Conseil général soutient depuis plusieurs années l'IAE et y consacre 50% des crédits d'insertion. Or les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) restent de petite taille, relativement fragiles économiquement, confrontées à des problèmes de trésorerie. Ce secteur d'activité peine à tisser des liens solides avec le monde de l'entreprise, et pourrait davantage profiter de la dynamique économique essonnienne. Aussi dans le cadre du développement de son action dans le champ de l'ESS le Conseil général souhaite recalibrer l'offre de l'IAE en fonction des besoins, des publics et des territoires et conduira une vaste étude partenariale qui posera les bases futures de son implication dans ce domaine.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer l'impact des actions IAE sur les parcours d'insertion,
- Mieux connaître les besoins du public et les ressources de chaque territoire, pour mieux cibler l'intervention de l'IAE sur le territoire,
- Optimiser les financements du Conseil général en critérisant ses modalités de soutien : couverture géographique, secteur économique investi, public cible,
- Soutenir les démarches de mutualisation des ressources,
- Structurer les liens entre certaines filières économiques en développement en Essonne, notamment l'ESS (aide à la personne, environnement, bois,…).

MISES EN OEUVRE

- Lancement d'une étude, dans une démarche partenariale,
- Sur la base de l'étude, élaboration et adoption, avec les partenaires financeurs, d'un schéma stratégique départemental pluriannuel de l'IAE.

EVALUATION

- Réalisation de l'étude et de propositions stratégiques pour l'IAE en Essonne,
- Niveau de réalisation des préconisations de l'étude,
- Niveau de réalisation de la programmation définie annuellement.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Copilotes :
- CG/ DILEE et Etat / DIRRECTE

Autres acteurs à mobiliser :
- un cabinet extérieur
- SIAE
- CAIE91
- têtes de réseaux
- CRIF
- Etat
- membres du CDIAE

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- **Etudes**
- **Concertation**
- **Coordination**
- Création / Mise en œuvre

Axe 2: Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 3 : Mieux articuler Insertion par l'Activité Economique et démarches d'Economie Sociale et Solidaire

Action 2.2 : Soutenir les plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

CONTEXTE

Le CG apporte son au plateforme de conseil aux opérateurs de l'insertion.

Essonne active

Affiliée à France Active, l'association créée en 2006 à l'initiative du Conseil Général a pour objet de favoriser les initiatives créatrices d'emploi, pour des personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle. Ses axes d'intervention prioritaires sont le soutien à :
- la création de Très petites entreprises en apport de garanties sur prêts bancaires,
- l'ESS par l'expertise financière, le conseil et le concours financier visant à la professionnalisation.

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Du fait de leur fragilité certaines structures d'utilité sociale expriment le besoin d'un soutien technique leur permettant d'acquérir un meilleur niveau d'expertise (création de nouvelles activités, pérennisation ou développement d'emplois) que le DLA peut apporter.
Le Conseil général contribue au DLA depuis 2006 par une subvention de 53 000 € / an (18%). Les autres financeurs sont principalement la DIRECCTE et la Caisse des dépôts et consignation.

CAIE

Le Conseil général soutient le CAIE dans ses missions de mutualisation et d'animation du collectif des acteurs.

Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

L'ADIE apporte soutien et conseil en ingénierie pour la création de micro-entreprises.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Soutenir la création, la consolidation d'entreprises, notamment par des apports bancaires,
- Permettre la pérennisation, le développement d'emplois,
- Renforcer la professionnalisation des acteurs,
- Optimiser les financements mobilisés par ces structures.

MISES EN OEUVRE

- Renouvellement du partenariat entre le Conseil général et l'ensemble des acteurs intervenant dans la création et le développement d'activité dans le champ de l'insertion et de l'ESS.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de structures ayant bénéficié des services des plateformes,
- Nombre de pérennisations ou de développements d'activité acquis,
- Nombre d'emplois concernés.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs mobilisés :
- Essonne Active
- CG / DDER
- CG / DDSPS
- ADIE

ECHEANCES

2011 à 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Développement économique
- Agenda 21

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 3 : Mieux articuler Insertion par l'Acticité Economique et démarches Economie Sociale et Solidaire

Action 2.3 : Conforter le soutien du Conseil général au secteur de l'Insertion par l'activité économique (IAE)

CONTEXTE

En Essonne, les structures d'IAE (8 Associations intermédiaires, 15 Entreprises d'insertion, et près de 30 Ateliers et chantiers d'insertion) accueillent chaque année environ 2 700 salariés en insertion qui sont accompagnés par 320 permanents et 100 bénévoles. Ces structures constituent une part importante du secteur de l'Economie sociale et solidaire.

Le Conseil général mène une politique forte envers l'IAE :

- E I : 5 335 € /an/Equivalent temps plein pour un bénéficiaire du RSA,
- A I : prime à l'activité, aide au poste d'accompagnateur et frais d'investissement,
- ACI : aide forfaitaire, 50% des coûts liés à l'encadrement socio-éducatif et technique, financement du reste à charge des Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE),
- Soutien au Collectif des acteurs de l'insertion par l'économique (CAIE).

La loi confère au Préfet du Département le pilotage de l'IAE. Le Conseil général souhaite avoir un rôle de co pilotage et de définition avec l'Etat des orientations stratégiques.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Co piloter la gouvernance des dispositifs et affirmer la position du département au Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE),
- Poursuivre le soutien financier pour garantir une pérennité des SIAE,
- Accompagner le CAIE dans une professionnalisation,
- Accroître le nombre de bénéficiaires du RSA,
- Améliorer le taux de sorties positives.

MISES EN OEUVRE

- Co pilotage effectif de la gouvernance des dispositifs par la création d'un dossier unique et une procédure d'instruction des demandes de subventions, l'élaboration de critères communs et la participation aux dialogues de gestion,
- Poursuite de l'implication du Conseil général et soutien financier aux SIAE en améliorant l'efficience de ses interventions,
- Accompagnement des porteurs de projets.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Participation du Conseil général au dialogue de gestion,
- Présence du Conseil général au comité de suivi,
- Augmentation du nombre de sorties positives et du nombre de bénéficiaires du RSA.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- **Indicateur**
- Financeur

ACTEURS

Pilote :

- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :

- CG / DDER
- CG / DDDS
- CAIE
- SIAE
- UT91
- CRIF

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS

- **Etudes**
- Concertation
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

AUTRE POLITIQUE CONCERNEE

- Agenda 21

Axe 2: Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 3 : Mieux articuler Insertion par l'Activité Economique et démarches d'Economie Sociale et Solidaire

Action 2.4 : Optimiser les protocoles de collaboration conclus avec les Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

CONTEXTE

La mise en œuvre du RSA a été l'occasion de redéfinir les modalités de collaboration entre les PLIE et le Conseil général. Depuis 2011 elle s'articule autour de trois axes : le renforcement de l'offre d'accompagnement socio-professionnel, l'approfondissement des collaborations relatives à l'offre d'insertion départementale, la programmation des PLIE et leur positionnement des PLIE comme « facilitateur » dans la phase d'exécution des marchés publics départementaux.

Cette collaboration a été actée dans le cadre du Pacte territorial pour l'insertion.
En matière d'ingénierie, les PLIE assurent un partenariat avec les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et développent des actions inter PLIE à vocation départementale.
Les PLIE accompagnent plus de 4 000 personnes éloignées de l'emploi dont ¼ bénéficiaires du RSA.

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Animer les évolutions contenues dans les « protocoles de collaboration » avec les PLIE et les services départementaux pour chaque axe.

MISES EN OEUVRE

- « Accompagnement » :
  1ère- Etat des lieux des articulations et participations aux instances territoriales afin d'harmoniser les pratiques,
  2ème - Présentation, proposition et concertation par territoire avec les PLIE pour ajustement,
  3ème - Mise en œuvre.
- « Offre d'insertion » : organisation d'une rencontre /an entre les PLIE et la DILEE,
- « Clause sociale et facilitateur » (en lien avec la DDDS pilote des CSMP) : finalisation des attentes de la DILEE sur la fonction « facilitateur » ; validation du process.

EVALUATION

- Retour des référents RSA sur les relations avec les PLIE,
- Respect du calendrier pour chaque axe,
- Mise en œuvre effective de chaque axe par les PLIE.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Acteurs mobilisés :
- CG/ DDSPS
- Les cinq PLIE Essonniens

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations C communication
- Coordination
- Création/ mise en œuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Agenda 21

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 4 : Affirmer l'exemplarité de notre action

Action 2.5 : Mobiliser la commande publique départementale en faveur de l'insertion en priorisant les allocataires du RSA

CONTEXTE

Les marchés publics départementaux peuvent être un levier pour faciliter l'accès à l'emploi pour les publics en difficulté d'insertion professionnelle grâce à la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics (CSMP).

En Essonne, cette disposition n'a pas été suffisamment actionnée.
La fonction « facilitateur », interface entre employeur, personne en insertion et maître d'ouvrage est une mission à part entière. Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) assument cette mission sur les sites ANRU montrant un savoir faire. Depuis 2011 ils l'assurent pour les marchés du Conseil général.
Une mission d'expertise interne Conseil général pour définir les modalités de relance de l'inclusion des CSMP du Conseil général doit apporter ces conclusions début 2012

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mobiliser la commande publique pour lutter contre le chômage et promouvoir l'insertion des publics éloignés de l'emploi,
- Confirmer les PLIE en tant que « facilitateur - Clause sociale»,
- Renforcer la place des Structures d'insertion par l'activité économique par le recours aux Clauses sociales,
- Étudier la faisabilité de l'intervention des PLIE dans les trois phases des CSMP,
- Vingt marchés accompagnés dans la phase exécusion par les PLIE en 2012 et montée en charge pour les années suivantes.

MISES EN OEUVRE

- Etude de la création d'une fonction dédiée au sein du Conseil général,
- Animation du Comité de suivi du département : bilan, ajustement, retour d'expérience,
- Evaluation de la convention avec les PLIE.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Mesure de la progression des heures réalisées par la Collectivité,
- Nombre de marchés concernés (volume financier et nombre d'heures de travail réservées),
- Niveau de respect de la Clause Sociale (écart entre heures réservées / heures effectivement réalisées),
- Nombre et typologie des contrats proposés par les entreprises titulaires des marchés,
- Nombre et profil des bénéficiaires.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS
Pilote :
- CG / DDDS
Acteurs mobilisés :
- CG / DFCP
- CG / DILEE
- CRIF

ECHEANCES
2012

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en œuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES
Agenda 21

Axe 2: Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 4 : Affirmer l'exemplarité de notre action

Action 2.6 : Activer une clause de conditionnalité en faveur du public RSA dans les relations du Conseil général avec ses partenaires

CONTEXTE

Le Conseil général est un acteur majeur de la vie économique du Département. Premier investisseur public du territoire il soutient par sa commande publique l'activité des entreprises et contribue au maintien ou à la création d'emplois. Dans ses relations avec le monde associatif et les autres collectivités locales (Communes et Établissement public de coopération intercommunale – EPCI) il joue un rôle majeur en mobilisant ses subventions dans la répartition et le transfert des financements publics.
La crise économique qui affecte les institutions publiques et l'étiage des financements de transfert de l'Etat incite le Conseil général à réfléchir ses politiques sous le prisme de l'ensemble de ses publics prioritaires. Aussi le Conseil général veillera à ce qu'en contrepartie de ses interventions une place particulière soit faite à ses publics prioritaires, notamment les ménages en insertion. Une vigilance particulière sera apportée à la capacité du secteur de l'Insertion par l'activité économique à garantir au Département la mobilisation de places à destination des allocataires du RSA en considération de l'engagement financier du Département.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Conditionner, différencier ou spécifier les financements ou les interventions du Conseil général en fonction de la prise en compte par nos partenaires des publics prioritaires. Dans le cadre du PDI il s'agit du public des allocataires du RSA,
- Proposer des positionnements différenciés en fonction de la prise en compte des publics prioritaires par nos partenaires,
- Modifier en ce sens les délibérations départementales.

MISES EN ŒUVRE

- Intégration de la réflexion en cours au sein du Conseil général sur la conditionnalisation des aides,
- Proposition de modalités pratiques de mise en œuvre dans une logique de différenciation des partenaires et de gradation de l'application du principe.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Mise en place du groupe de réflexion départemental,
- Adaptation des délibérations,
- Accroissement du nombre de personnes des publics prioritaires pris en compte par nos partenaires.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / Direction Générale

Autres acteurs mobilisés :
- Entreprises (CCIE)
- Communes (UME)
- EPCI
- Représentants associatifs

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- **Concertation**
- Coordination
- Création / Mise en œuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Toutes les politiques du Conseil général

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 4. Affirmer l'exemplarité de l'action du Conseil général

Action 2.7 : Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion par l'accroissement du nombre de recrutements en contrats aidés au sein des services du Conseil général et un accompagnement de qualité

CONTEXTE

En Essonne : Passer de 25 à 40 recrutements en Contrat uniques d'insertion (CUI) dès 2012.
Ces contrats sont destinés prioritairement aux :

- Bénéficiaires du RSA socle,
- Chômeurs de longue durée,
- Bénéficiaires de l'Allocation Spécifique Solidarité,
- Jeunes de – de 26 ans résidant en Zone Urbaine sensible.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Déployer les CUI au sein de la collectivité afin de répondre à l'objectif premier qui visent à s'inscrire dans un parcours d'insertion et permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle capitalisable,
- 40 CUI.

MISES EN ŒUVRE

- Elaboration des fiches de mission spécifiques,
- Garantie de l'implication des Directions dans l'accueil et l'accompagnement,
- Mobilisation des tuteurs,
- Proposition de formations d'adaptation au poste et une formation individualisée selon le profil de chaque agent.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de recrutements effectifs,
- Nombre de renouvellements,
- Nombre de jours de formation d'adaptation au poste,
- Nombre de sorties positives au bout de 6 mois.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DRH

Acteurs mobilisés :
- CG / DILEE
- Pôle emploi
- Services de l'Etat (Préfecture, DIRECCTE…)
- ASP

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Plan d'actions d'égalité entre les femmes et les hommes

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 4 : Affirmer l'exemplarité de l'action du Conseil général

Action 2.8 : Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en direction des jeunes au sein des services du Conseil général

CONTEXTE
En Essonne :
Jusqu'à présent, le Département embauche environ 17 apprentis par année scolaire, en fonction des demandes des directions.
Pour les prochaines années, il prévoit le recrutement de 30 apprentis.

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Développer le recrutement d'apprentis,
- Favoriser l'accueil d'apprentis Travailleurs Handicapés,
- Favoriser le recrutement des niveaux CAP à bac + 2,
- Encourager un parcours emploi au sein de la fonction publique,
- De 17 apprentis actuellement à 30 apprentis par année scolaire.

MISE EN ŒUVRE
- Répartition du nombre de recrutements en fonction des effectifs de chaque Direction Générale Adjointe,
- Responsabilisation des Directions sur les affectations des apprentis,
- Formation et accompagnement des maîtres d'apprentissage par le service formation.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Nombre d'apprentis accueillis,
- Nombre de sorties positives au sein ou hors collectivité.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS
Pilote :
- CG / DRH
Autres acteurs mobilisés :
- Toutes directions accueillantes

ECHEANCES
2012

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES
- Politique jeunesse

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 4 : Affirmer l'exemplarité de notre collectivité

Action 2.9 : Proposer aux allocataires du RSA un parcours d'insertion lié à la rénovation du domaine de Méréville

CONTEXTE

La logique de chantiers de réhabilitation du domaine de Méréville, en référence au schéma directeur de restauration et d'aménagement 2009-2020 adopté en Assemblée Départementale le 7 février 2011, permet d'établir un lien naturel entre le projet touristique et culturel et le projet d'insertion / formation voulu par le Conseil général. La multiplicité des interventions à prévoir dans le cadre des opérations envisagées permet d'envisager un champ d'applications élargi, source d'apprentissages extrêmement variés, propice à la mise en place de chantiers d'insertion.

En 2009 et 2010, deux chantiers d'insertion ont réuni à successivement 14 personnes en insertion dont 50% de bénéficiaires du RSA.
Le schéma précise que l'ultime étape de cette logique de formation / insertion à Méréville pourrait se concrétiser par la mise en œuvre d'un Domaine-Ecole dont la vocation serait de former des publics en insertion mais aussi des personnes vouées à encadrer ou à travailler dans un jardin remarquable ou historique.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Participer au développement local du Sud Essonne en liaison avec le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique Sud Essonne,
- Contribuer au développement de l'offre d'insertion dans le Sud Essonne,
- Proposer une offre de formation qualifiante aux bénéficiaires du RSA, en liaison avec les objectifs du Pacte Sud Essonne,
- 1 chantier d'insertion par an soit environ 45 personnes concernées sur la durée du PDI.

MISE EN OEUVRE

- Poursuite de l'évaluation des actions antérieures,
- Lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'un chantier d'insertion à compter de janvier 2013,
- Création d'un groupe projet visant à définir le contour du futur domaine Ecole.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Lancement effectif d'un appel à projets ou d'appel d'offre,
- Nombre de bénéficiaires,
- Nombre de sorties positives du chantier.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

Pilotes :
- CG / DIRCULT / DILEE / Domaine de Méréville

Autre acteur mobilisé :
- Opérateur d'insertion.

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- **Etudes**
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 5 : Etre acteur de la formation professionnelle

Action 2.10 : Construire avec la Région Ile-de-France, une offre de formation adaptée à leurs besoins des allocataires

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- Pilote
- **Intercesseur**
- **Indicateur**
- Financeur

CONTEXTE

La loi de 2008 généralisant le RSA stipule que le Pacte territorial pour l'Insertion (PTI) prévoit au titre de la formation professionnelle, le concours de la Région.
La coopération entre les deux collectivités – Conseil régional d'Ile de France (CRIF) et Conseil général doit se traduire par une démarche de concertation opérationnelle et complémentaire.
En 2008, les travaux engagés par le CRIF et les Départements franciliens ont permis d'améliorer leur connaissance réciproque et d'identifier des axes d'amélioration.
En Essonne, la formalisation de la coordination devra passer par la conclusion d'une convention entre le CRIF et le Conseil général relative à l'accès aux parcours de formation professionnelle des publics.
Inscrite dans le PTI, la convention prendra appui sur la délibération du CRIF du 3 mars 2009 relative à « l'accès aux parcours de formation professionnelle des publics en insertion ».
La construction d'un projet commun innovant sur un territoire en est l'une des déclinaisons.

ACTEURS

Pilote :
- CRIF

Acteurs mobilisés :
- CG / DILEE
- Missions locales
- Etat / DIRECCTE

ECHEANCES

2013

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Affirmer la prise en compte par le CRIF de besoins spécifiques des publics en insertion,
- Expérimenter une ou plusieurs formations régionales sur un territoire test en adaptant l'offre de formation au marché de l'emploi et aux parcours des bénéficiaires,

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- **Informations / communication**
- **Coordination**
- **Création/ mise en oeuvre**

MISE EN ŒUVRE

- Identification d'un territoire, des publics et du type de formation en lien avec des besoins repérés,
- Montage d'actions de formation sur un territoire test,
- Répartition des rôles et financements entre le Conseil régional et le CRIF.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Conventionnement effectif avec le CRIF,
- Nombre de bénéficiaires du RSA Socle participant à des actions de formation.

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 5 : Etre acteur de la formation professionnelle

Action 2.11 : Proposer aux allocataires accompagnés par Pôle emploi une offre d'insertion adaptée à leurs besoins

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE

La mise en œuvre du RSA a confié à Pôle emploi (PE) une place toute particulière en matière d'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi. La loi a toutefois introduit une césure dans les « suivis » des accompagnements.
En Essonne, le Conseil général souhaite à la fois s'assurer de l'effectivité de l'accompagnement réalisé par PE mais aussi le soutenir dans sa démarche d'accompagnement vis-à-vis des allocataires.
La rénovation de notre collaboration avec PE passera par la conclusion dès 2012 d'une convention de partenariat qui précisera les conditions d'accès et d'évolution réciproques de l'offre d'insertion de PE et du Conseil général.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- Pôle emploi
- Etat / DIRECCTE
- CAF

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Rendre lisible l'offre de service proposée par chacune des institutions en charge de l'accompagnement (nature, volume, territoire d'implantation) afin de mieux articuler ces offres et les rendre plus complémentaires,
- Développer une logique de mutualisation et de réciprocité en matière d'offre d'insertion pour favoriser l'accès des allocataires en fonction de leurs besoins, plus que de leur service référent,
- Concevoir ensemble une partie de l'offre d'insertion, qui réponde aux besoins non couverts.

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- Concertation
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

MISE EN OEUVRE

- Constitution d'un groupe de travail Pôle emploi / Conseil général chargé d'élaborer l'outil de reporting sur l'accès effectif à l'offre d'insertion des allocataires RSA et chargé d'élaborer une offre conjointe sur la base des crédits APRE (chéquiers d'accompagnement, projets formation).

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre d'allocataires RSA mobilisés sur l'offre d'insertion Conseil général et PE en Essonne

Axe 2 : Mieux connecter l'insertion au développement économique

Orientation 5 : Etre acteur de la formation professionnelle

Action 2.12 : Proposer aux allocataires du RSA des prestations socio-professionnelles adaptées au nécessité de leur parcours

CONTEXTE

En Essonne, dans le cadre de la nouvelle offre de marché public 2012 – 2014; il sera proposé des prestations socio-professionnelles, une dynamique de groupe renforcée, des actions de remobilisation vers l'emploi, un travail de restauration de la confiance et de l'image de soi, des actions d'accompagnement à la création d'entreprise.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer des prestations d'accompagnement du projet professionnel ou de formation qui répondent aux besoins exprimés par les usagers et les professionnels,
- 1 prestation (remobilisation à vocation professionnelle) sur cinq lots,
- 2 prestations (bilan créateur et accompagnement à la cessation d'activité, linguistique à visée professionnelle) sur 4 lots,

MISE EN OEUVRE

- Communication auprès de tous les référents sociaux,
- Elaboration d'un outil de communication auprès des allocataires,
- Evaluation incluant la participation des bénéficiaires.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de participants aux prestations,
- Amélioration des prises en charge attestée par une augmentation des sorties positives en emploi et en formations qualifiantes,
- Retours positifs des usagers et des référents (questionnaires de satisfaction).

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG/ / DDSPS
- CAF
- CCAS
- Prestataires

ECHEANCES

-2012 / 2013 / 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 6 : Lever les freins à l'insertion

Action 3.1 : Faciliter l'accès à la santé des populations les plus démunies

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE

Selon une étude réalisée par le cabinet ASDO en 2008 auprès des bénéficiaires, les problèmes de santé ont été largement cités par les allocataires du RSA (sentiment d'être déprimé (63%), problèmes de santé physique (41%)).
Les problématiques santé ont un impact fort sur la mobilisation des personnes dans leurs démarches d'insertion : sur 1 229 bénéficiaires rencontrés en 2008 lors du 1er entretien avec les prestataires de l'offre d'insertion départementale, 410 bénéficiaires ont un frein en lien avec leur santé, soit 33% des bénéficiaires.
En Essonne, une expérimentation s'est engagée afin de proposer des diagnostics infirmiers aux personnes les plus exclues. Plus de 900 entretiens ont été réalisés les deux dernières en lien par les Centres départementaux de prévention santé du Conseil général.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG/ DDSPS
- CAF
- CCAS
- Prestataires

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mieux détecter les problématiques santé des allocataires, et permettre un meilleur accès à l'offre de santé du territoire, pour faciliter leur insertion,
- Proposer la consultation infirmière à 500 allocataires /an,
- Former 12 référents / an aux problématiques santé,
- Identifier des référents de parcours santé,
- Faire le bilan de la dizaine d'accompagnements réalisés par un binôme médico-social sur le Sud Essonne pour envisager l'extension de cette expérience.

ECHEANCES

-2012 à 2014

MISE EN ŒUVRE

- Mise en place d'une démarche qui permette d'informer largement du fonctionnement de la consultation infirmière et définition d'une procédure d'accompagnement qui permette d'assurer l'effectivité de la consultation,
- Finalisation du cahier des charges de la formation,
- Généralisation des accompagnements mixtes médico-social sur l'ensemble du territoire.

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre d'allocataires du RSA orientés vers la consultation infirmière,
- Nombre de suivis effectivement réalisés,
- Nombre d'allocataires ayant pris en compte leur problématique « santé », attestée par un suivi régulier de leur pathologie.

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 6 : Lever les freins à l'insertion

Action 3.2 : Développer des modes de garde pour des accueils atypiques

CONTEXTE

Un diagnostic a été conduit pour identifier la nature des problèmes rencontrés concernant les modes de garde pour les publics allocataires du RSA et l'offre disponible sur chaque territoire. Ce diagnostic met en évidence des problèmes d'accès liés au coût en montrant que certains dispositifs d'aide financière proposés étaient peu mobilisés par le public en insertion.
Par ailleurs, certains territoires (quartier ZUS de certaines villes) disposent d'un potentiel d'assistantes maternelles agréées qui ne trouvent pas d'activité, faute d'attractivité et se trouvent disponibles pour s'engager dans un nouveau dispositif de garde.

Aussi conjointement avec la CAF qui en assurera la conduite opérationnelle, le Conseil général accompagnera le développement de modes de garde dits atypiques (horaires décalés, forte amplitude horaire, accueil de nuit, accueil séquencé, courte durée ou modulable...).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle du public allocataire du RSA,
- Proposer 100 accueils atypiques d'enfants sur 5 sites.

MISE EN OEUVRE

- Définition d'une stratégie globale de pilotage entre le Conseil général et la CAF,
- Une des modalités pourrait être un appel à projets à l'attention des communes ou du secteur associatif,
- Mobilisation de modalités de financement innovant: CESU.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de sites impliqués,
- Nombre de places proposées,
- Nombre de personnes en insertion ayant mobilisé ces places,
- Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif, pour une formation ou pour un emploi.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- **Intercesseur**
- **Indicateur**
- **Financeur**

ACTEURS

Pilote :
- CAF

Autres acteurs à mobiliser :
- CG /DPMI
- CG / DDSPS / MDS
- RAM
- Autres porteurs de projets

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- **Coordination**
- **Création / Mise en œuvre**

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma départemental enfance famille
- Plan d'actions d'égalité entre les femmes et les hommes

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 6 : Lever les freins à l'insertion

Action 3.3 : Lever les freins à la mobilité

CONTEXTE

Le passage du permis de conduire demeure un levier fondamental pour l'insertion des personnes en difficulté, notamment les bénéficiaires de minima sociaux et les jeunes en insertion.

En Essonne, plusieurs freins à la mobilité sont repérés :

- les horaires décalés de certains emplois non compatibles avec les transports en commun, (hôtellerie, restauration, hôpitaux, nettoyage, services d'aide aux personnes, ...),
- un clivage Nord / Sud, une densité du réseau de transport en commun très variable,
- un manque d'informations sur les possibilités de transport existantes.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Contribuer à une meilleure information des personnes en insertion sur l'offre de transport disponible sur le territoire,
- Doubler la part des courses à visée sociale dans le Transport Solidaire de la plate forme Sud Essonne,
- Doubler le nombre d'auto écoles associatives dans le Département.

MISE EN ŒUVRE

- Renégociation des axes stratégiques de la convention pluriannuelle 2012-2014 entre le Département et le Collectif du Pôle Economie Solidaire,
- Lancement d'appel d'offres pour la mise en place de sessions collectives et intensives de formations au permis de conduire pour 120 jeunes et bénéficiaires du RSA,
- Elaboration d'un document de synthèse de l'offre transport solidaire en Essonne,
- Extension des conventionnements avec des auto-écoles associatives.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Elaboration effective des documents (convention, guide de transport),
- Lancement des appels d'offres,
- Evolution du nombre de bénéficiaires des actions de mobilité,
- Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DIRDEP
- Mission sud Essonne
- STIF
- Collectif du Pôle Economie Solidaire d'Etampes
- Auto écoles associatives
- Agences locales de mobilité

ECHEANCES

2012 – 2013 – 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES :
- Politique jeunesse
- Agenda 21

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 6 : Lever les freins à l'insertion

Action 3.4: Permettre un meilleur accès au logement aux publics en insertion

CONTEXTE

En Essonne, en dépit d'une augmentation du nombre de projets de logements sociaux dans le département, celui-ci se trouve en fort déficit en matière d'offre de logement très social. Un allocataire du RSA sur deux ne dispose pas d'un logement pérenne. Aussi dans une logique de prise en compte globale des difficultés rencontrées par les publics en insertion, il apparaît essentiel de pouvoir mobiliser et mieux coordonner les dispositifs du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) en faveur des plus démunis.
En outre, partant du constat que nombre de personnes âgées isolées peuvent disposer d'un logement sous occupé il sera proposé à des personnes en insertion sans logement une co-occupation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'accès au logement pour les bénéficiaires du RSA,
- Mobiliser les actions sur PDALPD 2010 – 2014,
- Conduire une expérimentation de logement intergénérationnel avec 20 personnes.

MISE EN OEUVRE

- Mandatement de l'Agence Immobilière Sociale créée à l'initiative du Conseil général et de l'Etat sur un projet de logement intergénérationnel,
- Identification de personnes ressources – logement au sein des MDS.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de bénéficiaires de l'expérimentation intergénérationnelle,
- Nombre de ces bénéficiaires accédant à un logement pérenne.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- DVHC

Acteurs mobilisés :
- DDSPS
- Préfecture
- PDALPD
- AIS 91
- Opérateurs de l'ASLL
- Bailleurs sociaux

ECHEANCES

2012 – 2013 - 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Politique jeunesse
- PDALPD
- Schéma en faveur des personnes âgées

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 6 : Lever les freins à l'insertion

Action 3.5 : Permettre un meilleur accès au micro crédit personnel pour les allocataires du RSA

CONTEXTE

Les lois du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et du 1er juillet 2010 de réforme du crédit à la consommation, apportent une réponse aux personnes dans l'incapacité de recourir au système bancaire classique.
En Essonne, par délibérations des 14 décembre 2009, 10 mai 2010 et 6 juin 2011, le Conseil général a décidé de mettre en place un dispositif de microcrédit personnel pour les Essonniens exclus du système bancaire.
Cette mesure complémentaire répond à des besoins non couverts par les dispositifs existants.
Le montant prêté peut varier de 300 € à 3 000 € (et exceptionnellement 5 000 €).

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Faciliter l'accès au prêt bancaire pour les Essonniens aux revenus modestes, désireux de concrétiser un projet important pour leur avenir et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé,
- Éviter le recours à des crédits revolving, source de surendettement.

MISE EN ŒUVRE

- Extension du réseau de partenaires,
- Réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de micro crédits instruits et octroyés,
- Montant attribué,
- Nombre et taux d'allocataires RSA créditeurs,
- Nombre de prescripteurs,
- Connaissance et utilisation du dispositif par les prescripteurs,
- Analyse de la typologie des projets construits.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

- CG / DGA Solidarité / Service des actions sociales
- CG / DILEE
- CG / DDSPS
- Crédit Municipal de Paris
- Associations caritatives
- UDAF91
- CCAS

ECHEANCES

2012-2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Information / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Agenda 21

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 7 : Aider les allocataires à reconstruire le lien social

Action 3.6 : Développer l'accompagnement à la vie quotidienne par les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)

CONTEXTE

En Essonne, 30 % des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de trois ans. Ces publics sont très souvent marqués par une situation de distension du lien social, de repli sur soi et de perte de confiance.
Cette forte proportion de public cumulant des difficultés d'ordre social, n'entretient plus de liens suivis avec les institutions et est petit à petit en perte d'autonomie et ne se mobilise pas sur les diverses actions d'insertion existantes.
Il apparaît de ce fait nécessaire d'aller au devant de ces personnes en leur proposant un accompagnement au domicile visant progressivement à une restauration de l'autonomie et du lien vers l'extérieur.
A ce jour, 50 personnes ont pu bénéficier de ce type de prestation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mettre en place une méthode d'accompagnement social renforcé au plus près de publics bénéficiaires du RSA et en situation de grand isolement, complémentaire à l'intervention des référents sociaux du droit commun,
- Contribuer à la mobilisation de ces publics en vue de la construction d'un parcours d'insertion sociale,
- Réaliser un minimum de 100 par an par des TISF.

MISE EN OEUVRE

- Retour des résultats de l'expérimentation réalisée en 2011,
- Lancement d'un appel à projets en vue d'un conventionnement pluriannuel,
- Constitution d'un groupe de TISF spécialisés RSA à l'échelle départementale.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Lancement effectif de l'appel à projets,
- Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action,
- Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action ayant repris confiance en eux, attestée par une reprise autonome de leurs démarches d'insertion, de formation ou de construction d'un projet professionnel.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- Associations employeuses de TISF

ECHEANCES

2012 – 2013 – 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- Coordination
- **Création / Mise en oeuvre**

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma du développement social
- Agenda 21

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 7 : Aider les allocataires à reconstruire le lien social

Action 3.7 : Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement des personnes les plus éloignées du lien social

CONTEXTE

La mise en place du RSA conforte le Département dans sa mission d'accompagnement social visant des bénéficiaires cumulant de nombreuses difficultés. Pour ceux-ci se pose inévitablement le risque de la désaffiliation sociale progressive, d'un isolement de plus en plus marqué, d'une dévalorisation et perte de confiance. Il est, dans ces conditions, difficile pour le référent de créer une dynamique d'adhésion du bénéficiaire à la construction des étapes de son parcours d'insertion.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Créer des conditions plus favorables à la construction du parcours d'insertion,
- Renforcer l'évaluation de ce type d'actions en matière d'impact sur le parcours de vie et d'insertion des bénéficiaires,
- Soutenir la mise en place d'une dizaine d'actions par an.

MISE EN OEUVRE

- Lancement d'un ou deux appels à projets « rompre l'isolement" par an,
- Echanges et capitalisation de pratiques au sein du groupe ressource réunissant les porteurs des projets,
- Renforcement de l'implication des bénéficiaires dans la conception des appels à projets et dans l'évaluation des actions.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre d'appels à projet,
- Nombre de bénéficiaires,
- Nombre de bénéficiaires ayant repris ou accédé à un suivi par leur référent.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DIRCULT
- CG / DIRSPORT JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE
- CG / DVHC
- Associations culturelles, sportives, de loisirs

ECHEANCES

2012 – 2013 – 2014

NATURE DES ACTIONS

- **Etudes**
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 7 : Aider les allocataires à reconstruire le lien social

Action 3.8 : Proposer aux allocataires de s'inscrire dans des activités de proximité afin de retisser du lien social – citoyen

CONTEXTE

L'accès aux offres culturelles, sportives, de loisir ou de solidarité peut permettre de développer du lien social de proximité.
Ancrées dans le quotidien ces activités peuvent constituer une étape dans un parcours et permettre de retrouver une autonomie dans l'organisation de la vie familiale et environnementale favorisant l'expression et la créativité. Elles méritent d'être reconnues comme un levier d'insertion sociale.
Par leur position de toute proximité, les CCAS constituent un acteur privilégié pour mener ce type d'action.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'accès des allocataires à des actions ou activités re-socialisantes,
- Développer et promouvoir les offres de proximité,
- 5 à 10 projets collectifs portés par les CCAS conventionnés chaque année.

MISE EN OEUVRE

- Recensement des expériences locales et étude de faisabilité des projets potentiels à mettre en œuvre ou à développer,
- Sollicitation des CCAS conventionnés,
- Proposition de modalités de sensibilisation et d'accompagnement spécifique pour les publics en insertion.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre d'actions conduites,
- Nombre de personnes touchées et inscrites,
- Nombre de CCAS mobilisés.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- UDCCAS et CCAS

Autres acteurs à mobiliser :
- CG / DILEE
- CG / DVHC
- CG / DDSPS
- Centres sociaux
- Associations locales culturelles, sportives, de loisirs

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en œuvre

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 7 : Aider les allocataires à reconstruire le lien social

Action 3.9 : Promouvoir l'accès des publics en insertion aux Centres sociaux

CONTEXTE

Il est nécessaire que les personnes éloignées de l'emploi puissent bénéficier d'actions en amont ou concomitante à un accompagnement socio - professionnel.

En Essonne, les Centres sociaux sont soutenus depuis 2006 par le Conseil général au titre de ses compétences dans le domaine social. Depuis 2009, le soutien accordé par le Département donne la priorité à des actions en lien avec les politiques sociales départementales et ses publics prioritaires.
De par leur positionnement privilégié, les Centres sociaux sont des acteurs essentiels de l'inclusion sociale.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser la prise en compte des publics en difficulté d'insertion, dans le développement des projets des Centres sociaux et des associations utilisatrices,
- Mobiliser les usagers sur des actions solidaires.

MISE EN ŒUVRE

- Repérage des expériences pouvant être mises en œuvre,
- Mobilisation des Centres sociaux pour répondre aux appels à projets "rompre l'isolement",
- Etude de faisabilité avec les directions concernées,
- Evaluation des modalités de mise en œuvre partenariales.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de projets proposés, sélectionnés,
- Nombre et profils des participants engagés.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG/ DILEE

Autres acteurs mobilises :
- CG / DDSPS
- CG/ DVHC
- CG / DIRCULT
- CG / DSJVA
- UD CCAS
- Fédération Centres Sociaux
- Centres sociaux conventionnés
- CCAS
- CAF

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Information / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 8 : Adapter l'offre d'insertion sociale à des publics spécifiques

Action 3.10 : Construire un appel à projets visant à proposer des actions spécifiques en direction des seniors

CONTEXTE

Les personnes de plus de 55 ans sont les plus touchées par le chômage.

En Essonne, seuls. 45% des actifs de plus de 55 ans ont un emploi alors que le taux d'emploi est de 68% pour l'ensemble de la population active du Département. Ils représentent 10% des allocataires du RSA.
Les référents se trouvent parfois sans solution face à ces publics qui contractualisent peu et restent dans le dispositif sans perspective d'évolution. L'offre d'insertion existante ne prend pas assez en compte ce public.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier les problématiques spécifiques rencontrées par ces publics,
- Construire un dispositif permettant de promouvoir les savoirs faire et de favoriser l'engagement citoyen et sociétal des seniors (notamment dans le monde associatif),
- Proposer une offre de service adaptée.

MISE EN OEUVRE

- Lancement d'un appel à projets qui associerait les CCAS du département,
- Choix d'un « groupe test » d'allocataires,
- Analyse et bilan des résultats de l'étude et de l'expérimentation.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Mise en ligne effective de l'appel à projets,
- Mise en place d'une offre de service,
- Etude qualitative à partir d'un panel test.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs mobilisables :
- CCAS
- Associations

ECHEANCES

2012 – 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Concertation
- Coordination
- Création / Mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma en faveur des personnes âgées

Axe 3 : Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale

Orientation 8 : Adapter l'offre d'insertion sociale à des publics spécifiques

Action 3.11 : Proposer une offre d'insertion adaptée pour les allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE

Environ 15% des allocataires du RSA sont présents dans le dispositif depuis plus de 5 ans.
La faible connaissance des caractéristiques particulières et le peu de solution face à ce public entraînent un taux de contractualisation peu élevé.
L'offre d'insertion existante ne prend pas assez en compte ce public et les allocataires restent dans le dispositif sans perspective d'évolution.
Les actions conduites dans l'objectif de rompre l'isolement qui s'adressent à ces publics ont montré leur efficacité, mais ne répondent aux besoins exprimés.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Acteurs à mobiliser :
- Université d'Evry ou Institut de formation et de recherche en travail social

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Identifier les problématiques spécifiques rencontrées par ces publics,
- Repérer les facteurs de risques conduisant au maintien durable de ce public dans le dispositif,
- Proposer une offre de service adaptée en matière d'accompagnement.

ECHEANCES

2012 – 2014

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

MISE EN OEUVRE
- Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Université d'Evry ou un organisme de formation et de recherche en travail social,
- Choix d'un « groupe test » d'allocataires présents dans le dispositif depuis plus de 5 ans,
- Analyse de la typologie de ces publics et identification des facteurs de risques conduisant au maintien dans le dispositif par des temps de rencontres individuelles et/ou analyse des contrats d'insertion,
- Analyse et bilan des résultats de l'étude,
- Proposition d'une offre de service en matière d'accompagnement.

EVALUATION
- Production de l'étude sur les problématiques et facteurs de risques spécifiques à ces publics,
- Programme d'action en direction de ces publics.

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 9 : Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins

Action 4.1. : Proposer par territoire un projet spécifique d'accompagnement social en réponse à une problématique locale identifiée

CONTEXTE

En Essonne, l'offre d'insertion développée par le Conseil général s'attache à prendre en compte les besoins des allocataires du RSA. Certains ont un niveau d'autonomie très faible pour accomplir les démarches prévues dans le cadre du contrat d'accompagnement personnalisé élaboré avec leur référent.

Le cumul de divers problèmes se manifeste par une situation d'isolement et d'éloignement des institutions et génère une insatisfaction. L'hétérogénéité des populations essonniennes, de la géographie et de l'offre d'insertion génère des besoins spécifiques.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier au plan local les problématiques spécifiques,
- Construire une réponse sur-mesure,
- Développer au moins un projet par territoire de MDS.

MISE EN OEUVRE

- Identification du public cible s'appuyant sur un diagnostic local,
- Identification des caractéristiques de l'action (prescripteur, durée, modalités d'intervention….),
- Mise en œuvre de l'action spécifique,
- Partage d'expériences et capitalisation.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de projets mis en œuvre
- Nombre de bénéficiaires.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DDSPS

Autres acteurs mobilisés :
-CG / Observatoire social
- CCAS
- CAF
- PE
- Associations

ECHEANCES

2012 – 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Informations / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma du développement social

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 9 : Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins

Action 4.2 : Améliorer la capacité d'accompagnement des référents sociaux en faveur de publics potentiellement discriminés

CONTEXTE

La mise en place du RSA a modifié les caractéristiques du public dont l'accompagnement relève de la responsabilité du Conseil général.

En Essonne, une attention particulière est portée en direction des publics potentiellement discriminés. L'accompagnement de ces publics nécessite l'acquisition d'une expertise particulière.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Former une partie des équipes en charge de l'accompagnement à la reconnaissance des discriminations,
- Identifier au sein des équipes départementales des compétences spécifiques pour qu'elles soient personnes ressources pour les autres référents,
- Produire des référentiels d'accompagnement spécifique.

MISES EN ŒUVRE

- Identification des problématiques spécifiques,
- Elaboration des outils d'étayage ou de formation,
- Parangonnage auprès d'autres départements sur des expériences spécifiques,
- Mise en place de formation /action,
- Retour sur expérience et diffusion.

EVALUATION

- Nombre de personnes formées,
- Production de référentiels spécifiques d'accompagnement.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- Pilote
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs mobilisés :
- CG / DDSPS
- CG / DPMI
- CG / DRH
- CG / DVHC
- UDCASS
- CCAS
- Associations

ECHEANCES

2012 / 2013 / 2014

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- Information / communication
- Coordination
- Création/ mise en oeuvre

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Schéma du développement social
- Prévention et lutte contre les discriminations
- Politique jeunesse

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 9 : Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins

Action 4.3 : Assurer une meilleure coordination des acteurs par la conclusion sur chaque territoire de MDS d'un protocole d'action concerté alliant MDS, Missions locales, et prévention spécialisée

CONTEXTE

L'intervention coordonnée des acteurs sur les champs éducatifs, sociaux et professionnels est difficile à mettre en œuvre alors que les situations sont de plus en plus complexes.

Les protocoles de coordination entre les Missions locales et les MDS existent depuis 2008 et ont contribué, sur la plupart des territoires, à :

- améliorer les conditions de prise en charge des jeunes,
- structurer des instances de dialogue entre les professionnels sur les situations,
- instituer des temps d'échanges de pratiques entre les équipes.

La Direction du développement social et de la prévention santé (DDSPS) et la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) ont conduit un travail similaire entre les MDS et les associations de prévention spécialisées.

Le plan de la « Prévention spécialisée » et le Pacte territorial pour l'insertion prévoient de structurer des protocoles tripartites : Mission locale / équipe de prévention spécialisée / MDS.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer les conditions de prise en charge globale du jeune pour faciliter son insertion sociale et professionnelle en lien avec les acteurs de son territoire,
- Améliorer la coordination des interventions au niveau local.

MISES EN OEUVRE

- Lancement des groupes de travail locaux avec des représentants de différentes institutions
- Adoption des protocoles.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)

- Nombre de protocoles signés,
- Nombre de jeunes orientés par l'une des structures vers l'autre,
- Nombre de jeunes qui font l'objet d'un suivi conjoint,
- Nombre de rencontres entre les équipes.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- **Financeur**

ACTEURS

Pilote :

- CG / DDSPS

Autres acteurs mobilisés :

- CG / DILEE, DPPE
- Missions locales,
- Associations de prévention spécialisées.

ECHEANCES

2012 –- 2013

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en œuvre**

AUTRES POLITIQUES CONCERNEES

- Politique jeunesse
- Schéma départemental enfance famille
- Schéma du développement social

Axe 4 : Mobiliser les territoires de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 10 : Améliorer nos outils de pilotage du PDI

Action 4.4 : Instituer un groupe permanent d'allocataires chargés de veiller à la mise en œuvre des actions d'insertion

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- **Indicateur**
- Financeur

CONTEXTE

Comme le prévoit la loi généralisant le RSA, le Conseil général de l'Essonne s'est engagé depuis fin 2010 dans une démarche d'association des allocataires du RSA à l'élaboration, le suivi et l'évaluation du dispositif RSA, et au fonctionnement des Equipes pluridisciplinaires locales et départementales. Un groupe de 15 allocataires a suivi une formation spécifique. Ce groupe a émis un certain nombre d'avis sur des fonctionnements institutionnels (EPD et EPL) et sur la mises en oeuvre d'actions d'insertion.

L'action consiste à mobiliser le groupe ressources (ou les groupes ressources locaux) en amont des réunions du comité de pilotage RSA, voire à associer des représentants de ce groupe au comité de pilotage, pour deux fonctions : fonction d'« observatoire des engagements » du type agenda 21 et fonction de propositions en amont.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- groupe ressources allocataires
- animatrices des groupes ressources
- membres du CP RSA.

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Associer les allocataires du RSA à l'élaboration et à l'évaluation des politiques d'insertion,
- Passer d'un groupe départemental de 15 allocataires à un groupe de 50 et constituer 3 groupes ressources locaux.

ECHEANCES

2012

MISE EN OEUVRE
- Réunion toutes les 6 semaines des groupes ressources animés par les des professionnels formés à cet effet,
- Participation des représentants allocataires aux EPL et EPD mensuelles.

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Nombre d'allocataires présents lors des réunions de mobilisation,
- Nombre d'allocataires membres du groupe ressource,
- Nombre d'allocataires présents aux EPL et EPD,
- Nombre de propositions faites par les représentants allocataires,
- Nombre de propositions à l'initiative des allocataires mises en œuvre.

Axe 4 : Mobiliser les territoires de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 10 : Améliorer nos outils de pilotage du PDI

Action 4.5 : Assurer une meilleure connaissance des publics accompagnés en construisant le suivi de cohorte d'allocataires en vue d'améliorer leurs parcours et d'adapter nos processus d'interventions

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE
La connaissance du public bénéficiaire est souvent limitée à l'instant « T » et ne permet pas d'appréhender son évolution.
L'analyse dynamique des parcours d'insertion permettant de connaître les atouts et les freins est peu réalisée,
Ce défaut d'info nous prive d'éléments d'éclairage susceptible de faire évoluer l'offre d'insertion. Par ailleurs, l'impact de l'offre d'insertion sur les parcours des bénéficiaires est difficilement mesurable avec les outils actuels.

OBJECTIFS OPERATIONNELS
- Analyser la dynamique de parcours d'un panel d'allocataires et l'impact des actions d'insertion sur ces parcours,
- Identifier les facteurs de réussite et les facteurs de freins sur les parcours des bénéficiaires,
- Améliorer les parcours des bénéficiaires en adaptant les actions d'insertion ou en proposant de nouvelles actions,
- Enrichir le référentiel d'accompagnement et faire évoluer les pratiques.

MISE EN OEUVRE
- Lancement d'un appel d'offres,
- Identification et suivi de la cohorte,
- Organisation de temps de rencontres individuelles avec ces allocataires, d'entretiens téléphoniques,
- Analyse de la typologie de ce public et des parcours à moyen terme (sur une durée d'un an minimum),
- Analyse et bilans des résultats de l'étude,
- Adaptation de l'offre d'insertion.

EVALUATION (les termes de l'évaluation seront déclinés par genre)
- Mise en œuvre effective de l'étude de cohorte,
- Suivi et analyse des parcours,
- Amélioration apportée à notre offre d'insertion.

ACTEURS
Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- PEQC
- Partenariat avec l'Université d'Evry ou l'Institut de formation des travailleurs sociaux.

ECHEANCES
2013 – 2014

NATURE DES ACTIONS
- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 10 : Améliorer nos outils de pilotage du PDI

Action 4.6 : Développer nos capacités de pilotage en améliorant nos tableaux de bord de suivi des politiques d'insertion

POSITONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE

La lisibilité et le pilotage des flux d'allocataires restent perfectibles.
Nous ne disposons que de peu d'éléments tant au niveau national que local sur les motifs de sortie du dispositif.
De plus il est nécessaire d'évaluer les prestations de nos partenaires, notamment vis-à-vis de la commande du département et du financement apporté.
Par ailleurs, les tableaux de bord actuels ne permettent pas d'avoir une visibilité claire sur nos politiques d'insertion et leur impact auprès du public.

ACTEURS

Pilote :
- CG / DILEE

Autres acteurs à mobiliser :
- PEQC
- Pôle ressources
- Partenaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer nos outils de pilotage de la file active des allocataires,
- Parfaire les éléments d'analyse sur les parcours et les motifs de sortie,
- Etendre l'évaluation de l'efficience à l'ensemble des actions.

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- **Concertation**
- **Coordination**
- **Création / Mise en oeuvre**

MISE EN ŒUVRE

- Construction avec nos partenaires CAF et Pôle emploi d'une bonne exploitation des données quantitatives et individuelles relatives aux allocataires,
- Amélioration de la performance des outils informatiques,
- Sélection d'indicateurs génériques et spécifiques à chaque dispositif,
- Construction d'outils permettant de faciliter la saisie de données et leur agrégation,
- Mise en œuvre des tableaux de bord et analyse des données permettant l'évaluation des politiques d'insertion.

EVALUATION

- Création et exploitation des outils de pilotage.

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 11 : Mettre en place un pilotage simplifié et déconcentré

Action 4.7 : Animer un comité de pilotage départemental chargé de la mise en œuvre du PDI, du RSA et du suivi du PTI

CONTEXTE

De nombreux comités de pilotage sont institués avec les mêmes partenaires concourant aux politiques d'insertion sur des sujets extrêmement proches et même imbriqués. Il s'agit des comités de pilotage partenariaux relatifs :

- à la mise en oeuvre du RSA,
- au suivi du Plan départemental d'insertion,
- au suivi de la mise en œuvre du Pacte territorial pour l'insertion.

Dans l'objectif de rationaliser l'action et d'améliorer le pilotage, il apparaît judicieux de fondre ces comités en une seule instance de pilotage départementale des politiques d'insertion.

Cette création ne fait pas obstacle au maintien de comités techniques ou de groupes de travail spécifiques.

OBJECTIF OPERATIONNEL

- Rationaliser l'action publique et améliorer le partenariat.

MISE EN OEUVRE

- Constitution du comité à l'occasion de l'adoption du PDI :
  Ce comité serait chargé d'orienter la politique départementale d'insertion sur son volet partenarial et de coordination des acteurs, d'en arrêter les grandes orientations et de se prononcer sur les effets des actions. Il devrait permettre d'identifier les engagements et les contributions au dispositif.

EVALUATION

- Création du comité de pilotage,
- Niveau d'engagements des participants dans la réalisation du Plan et de son suivi.

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT

- **Pilote - chef de fil des politiques d'insertion)**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

ACTEURS

Pilote :
- CG

Autres acteurs mobilisés :
- Etat
- CRIF
- CAF
- PE
- Union des maires
- UDCCAS
- CAIE
- CCIE
- un représentant des PLIE
- un représentant des ML

ECHEANCES

2012

NATURE DES ACTIONS

- Etudes
- **Concertation**
- **Coordination**
- Création / Mise en oeuvre

Axe 4 : Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats

Orientation 11 : Mettre en place un pilotage simplifié et décentralisé

Action 4.8 : Créer des comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du Plan départemental d'insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion (PTI)

POSITIONNEMENT DU DEPARTEMENT
- **Pilote**
- Intercesseur
- Indicateur
- Financeur

CONTEXTE
L'efficacité de la mise en œuvre des politiques d'insertion et de la qualité de leurs effets sur les populations dépend à la fois d'une évaluation fine des besoins au niveau territorial et du pilotage des actions conduites proches des acteurs et des usagers.

En Essonne :
Le Département assure au niveau des territoires la coordination départementale du dispositif d'orientation et d'accompagnement dans le cadre de sa fonction globale de pilotage du dispositif RSA et conduit les actions du PDI.
A ce titre, il veille particulièrement à s'assurer de la bonne mise en œuvre des missions dévolues à chacun des partenaires.
Cette mission est assurée au niveau local par les services départementaux territorialisés.

ACTEURS
Pilote :
- CG / DDSPS

Autres acteurs mobilisés :
- l'ensemble des acteurs de l'insertion présents sur les territoires

ECHEANCES
2012

OBJECTIF OPERATIONNEL
- Assurer une bonne évaluation des besoins au niveau territorial et une bonne mise en œuvre des actions.

NATURE DES ACTIONS
- **Etudes**
- **Informations / communication**
- **Coordination**
- **Création/ mise en oeuvre**

MISE EN OEUVRE
- Sur chacun des territoires des 10 MDS, une coordination locale des actions d'insertion est mise en place.
  Le pilotage et l'animation en sont assurés par le responsable de la MDS.
  Cette instance de pilotage réunit l'ensemble des représentants des services assurant l'accompagnement des publics.
  Elle a pour mission d'assurer le pilotage du dispositif à partir des tableaux de bord de suivi, évaluation des besoins locaux et de proposer des actions spécifiques en réponse aux besoins du territoire;

Les bénéficiaires des actions d'insertion conduites en Essonne seront associés aux modalités de pilotage et d'évaluation du dispositif départemental en privilégiant la participation de leurs représentants.

EVALUATION
- Mise en place effective des instances et régularité de leur réunion,
- Amélioration de la coordination attestée par la mise en place de « projets territoriaux ».

Les engagements financiers prévisionnels

	Engagement financier du conseil général			
	2012	**2013**	**2014**	**Total triennal**
Axe 1/ Systématiser l'accompagnement des allocataires				
Orientation 1/ Optimiser notre dispositif d'accompagnement				
1.1 - Permettre une meilleure lisibilité et égalité de mise en œuvre de l'accompagnement pour les usagers par l'élaboration d'un référentiel formalisé	**3 400 €**	**340 €**	**340 €**	**4 080 €**
1.2 - Expérimenter auprès d'un groupe d'allocataires orientés emploi et présentant des difficultés sociales ou psycho–sociales un double accompagnement (double référencement)	**500 000 €**	**510 000 €**	**520 000 €**	**1 530 000 €**
1.3 - Construire un module de formation de base au dispositif RSA et le rendre systématique pour tout référent recruté au Conseil général				
1.3 - Proposer à 50 jeunes une allocation d'autonomie complémentaire d'un contrat d'accompagnement social et professionnel	**100 000 €**	**100 000 €**	**100 000 €**	**300 000 €**
1.5 - Améliorer le processus d'orientation des allocataires par la mise en oeuvre à titre expérimental d'une plate forme interinstitutionnelle chargée de l'instruction, de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires	**100 000 €**	**102 000 €**	**104 000 €**	**306 000 €**
1.6 - Développer et mettre à disposition des allocataires des outils simples permettant de faciliter leur quotidien (chéquier prépayé, téléphonie sociale, matériel informatique et Internet)	**700 000 €**	**720 000 €**	**740 000 €**	**2 160 000 €**
1.7 - Améliorer les outils de communication et d'information à destination des usagers et des professionnels	**50 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**	**70 000 €**
Total	**1 453 400 €**	**1 442 340 €**	**1 474 340 €**	**4 370 080 €**
Orientation 2/ Piloter et évaluer l'accompagnement				
1.8 - Mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement par le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'accompagnement et la fixation d'objectifs annuels de contractualisation	**5 300 000 €**	**5 406 000 €**	**5 514 000 €**	**16 220 000 €**
1.9 - Mise en œuvre du droit à l'accompagnement par Pôle Emploi ; création d'un groupe de travail permanent chargé de veiller aux échanges de données	**3 400 €**	**3 470 €**	**3 540 €**	**10 410 €**
1.10 - Mettre en œuvre une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion "marchés publics"	**19 000 €**	**19 400 €**	**19 800 €**	**58 200 €**
1.11 - Assurer le suivi et l'évaluation du plan de contrôle effectué par la CAF	**2 800 €**	**2 860 €**	**2 920 €**	**8 580 €**
1.12 - Piloter et évaluer le plan départemental de prévention des indus	**10 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**	**30 000 €**
Total	**5 335 200 €**	**5 441 730 €**	**5 550 260 €**	**16 327 190 €**

TOTAL AXE 1	**6 788 600 €**	**6 884 070 €**	**7 024 600 €**	**20 697 270 €**
Axe 2/ Mieux connecter l'insertion au développement économique				
Orientation 3/ Mieux articuler Insertion par l'Activité Economique et démarches Economie Sociale et Solidaire				
2.1 - Recalibrer l'offre d'IAE en fonction des besoins des publics et des territoires	**50 000 €**			**50 000 €**
2.2 - Soutenir les plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	**250 000 €**	**250 000 €**	**250 000 €**	**750 000 €**
2.3 - Conforter le soutien du Conseil général au secteur de l'IAE	**4 600 000 €**	**4 600 000 €**	**4 600 000 €**	**13 800 000 €**
2.4 - Optimiser les protocoles de collaboration conclus avec les PLIE	**165 000 €**	**165 000 €**	**165 000 €**	**495 000 €**
Total	**5 065 000 €**	**5 015 000 €**	**5 015 000 €**	**15 095 000 €**
Orientation 4/ Affirmer l'exemplarité de notre collectivité				
2.5 - Mobiliser la commande publique départementale en faveur de l'insertion en priorisant les allocataires RSA	**70 000 €**	**71 400 €**	**73 000 €**	**214 400 €**
2.6 - Activer une **clause de conditionnalité** en faveur du public RSA dans les relations du Conseil général avec ses partenaires				
2.7 - Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion par l'accroissement du nombre de recrutements en contrats aidés au sein des services du Conseil général et un accompagnement de qualité	**728 000 €**	**743 000 €**	**757 000 €**	**2 228 000 €**
2.8 - Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en direction des jeunes au sein des services du Conseil général	**420 000 €**	**428 000 €**	**437 000 €**	**1 285 000 €**
2.9 - Proposer aux allocataires RSA un parcours d'insertion lié à la rénovation du domaine de **Méréville**	**300 000 €**	**300 000 €**	**300 000 €**	**900 000 €**
Total	**1 518 000 €**	**1 542 400 €**	**1 567 000 €**	**4 627 400 €**
Orientation 5/ Etre acteur de la formation professionnelle				
2.10 - Construire avec la Région Ile-de-France, une offre de formation adaptée à leurs besoins des allocataires	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**80 000 €**
2.11 - Proposer aux allocataires accompagnés par Pôle emploi une offre d'insertion adaptée à leurs besoins				
2.12 - Proposer aux allocataires du RSA des prestations socio – professionnelles adaptées au nécessité de leur parcours	**900 000 €**	**900 000 €**	**900 000 €**	**2 700 000 €**
Total	**920 000 €**	**920 000 €**	**920 000 €**	**2 780 000 €**
TOTAL AXE 2	**7 503 000 €**	**7 477 400 €**	**7 502 000 €**	**22 482 400 €**

Axe 3/ Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale				
Orientation 6/ Lever les freins à l'insertion				
3.1 - Faciliter l'accès à la santé des populations les plus démunies	**16 000 €**	**16 000 €**	**16 000 €**	**48 000 €**
3.2 - Développer des modes de garde atypiques				
3.3 Lever les freins à la mobilité	**240 000 €**	**240 000 €**	**240 000 €**	**1 020 000 €**
3.4 - Permettre un meilleur accès au logement aux publics en insertion	**100 000 €**	**100 000 €**	**100 000 €**	**300 000 €**
3.5 - Permettre un meilleur accès au micro – crédit personnel pour les allocataires du RSA	**70 000 €**	**70 000 €**	**70 000 €**	**210 000 €**
Total	**426 000 €**	**426 000 €**	**426 000 €**	**1 578 000 €**
Orientation 7/ Aider les allocataires à reconstruire du lien social				
3.6 -Développer l'« accompagnement à la vie quotidienne » par l'extension de l'expérimentation TISF	**150 000 €**	**150 000 €**	**150 000 €**	**450 000 €**
3.7 - Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement des personnes les plus éloignées du lien social	**250 000 €**	**250 000 €**	**250 000 €**	**750 000 €**
3.8 - Proposer aux allocataires de s'inscrire dans des activités de proximité afin de retisser du lien social - citoyen				
3.9 - Promouvoir l'accès des publics en insertion aux Centres sociaux				
Total	**400 000 €**	**400 000 €**	**400 000 €**	**1 200 000 €**
Orientation 8/ Adapter l'offre d'insertion à des publics spécifiques				
3.10 - Construire un appel à projet visant à proposer des actions spécifiques en direction des seniors	**30 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**	**90 000 €**
3.11 - Proposer une offre d'insertion adaptée pour las allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif			**30 000 €**	**30 000 €**
Total	**30 000 €**	**30 000 €**	**60 000 €**	**120 000 €**
TOTAL AXE 3	**856 000 €**	**856 000 €**	**886 000 €**	**2 598 000 €**
Axe 4/ Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats				
Orientation 9/ Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins				
4.1 Proposer par territoire un projet spécifique d'accompagnement social en réponse à une problématique locale identifiée	**10 000 €**	**10 000 €**	**10 000 €**	**30 000 €**
4.2 - Améliorer la capacité d'accompagnement des	**20 000 €**	**20 000 €**	**20 000 €**	**60 000 €**

référents sociaux en faveur de publics potentiellement discriminés				
4.3 - Assurer une meilleure coordination des acteurs par la conclusion sur chaque territoire de MDS d'un protocole d'action concerté alliant MDS, Missions locales et prévention spécialisée	**500 000 €**	**500 000 €**	**500 000 €**	**1 500 000 €**
Total	**530 000 €**	**530 000 €**	**530 000 €**	**1 590 000 €**
Orientation 10/ Améliorer nos outils d'évaluation				
4.4 - Instituer un groupe permanent d'allocataires chargés de veiller à la mise en œuvre des actions d'insertion	**7 000 €**	**7 000 €**	**7 000 €**	**21 000 €**
4.5 - Assurer une meilleure connaissance des publics accompagnés en construisant le suivi de cohorte d'allocataires en vue d'améliorer leur parcours et d'adapter nos processus d'interventions		**40 000 €**	**20 000 €**	**60 000 €**
4.6 - Développer nos capacités de pilotage en améliorant nos tableaux de bord de suivi des politiques d'insertion	**3 400 €**			
Total	**10 400 €**	**47 000 €**	**27 000 €**	**81 000 €**
Orientation 11/ Mettre en place un pilotage simplifié et décentralisé				
4.7 - Animer un comité de pilotage départemental chargé de la mise en œuvre du PDI, du RSA et du suivi du PTI	**900 €**	**920 €**	**940 €**	**2 760 €**
4.8 - Créer des comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du PDI et du PTI	**4 530 €**	**4 620 €**	**4 713 €**	**13 863 €**
Total	**5 430 €**	**5 540 €**	**5 653 €**	**16 623 €**
TOTAL AXE 4	**545 830 €**	**582 540 €**	**562 653 €**	**1 691 023 €**
TOTAL estimé des actions du Plan	**15 693 430 €**	**15 800 010 €**	**15 975 253 €**	**47 468 693 €**
PM allocation contrats aidés frais de gestion	**101 755 000 €**	**104 808 000 €**	**107 950 000 €**	**314 513 000 €**
TOTAL INSERTION	**117 448 430 €**	**120 608 010 €**	**123 925 253 €**	**361 981 693 €**

Tableau synoptique des indicateurs d'évaluation

Axe 1/ Systématiser l'accompagnement des allocataires	
Orientation 1/ Optimiser notre dispositif d'accompagnement	
1.1 - Permettre une meilleure lisibilité et égalité de mise en œuvre de l'accompagnement pour les usagers par l'élaboration d'un référentiel formalisé	• Réalisation formelle du référentiel, • Meilleur accompagnement attesté par l'augmentation du taux de contractualisation et par l'analyse de l'évaluation qualitative réalisée dans le cadre des études de cohorte et par des enquêtes annuelles auprès d'un échantillon d'allocataires.
1.2 - Expérimenter auprès d'un groupe d'allocataires orientés emploi et présentant des difficultés sociales ou psycho–sociales un double accompagnement (double référencement)	• Nombre de suivis conjoints Pôle emploi / Service sociaux, • Nombre de réorientation RSA Pôle emploi, • Nombre de sorties emploi, • Nombre de sorties formation.
1.3 - Construire un module de formation de base au dispositif RSA et le rendre systématique pour tout référent recruté au Conseil général	• Réalisation du cahier des charges de la formation. • Détermination d'un calendrier et programmation des sessions, • Retour positif de la formation à partir d'un questionnaire à destination des professionnels, • Retour positif des usagers (évaluation à partir d'un questionnaire de satisfaction à destination des usagers).
1.4 - Proposer à 50 jeunes une allocation d'autonomie complémentaire d'un contrat d'accompagnement social et professionnel	• Nombre de jeunes concernés, • Nombre de missions locales et de MDS impliquées, • Nombre de sorties positives.
1.5 - Améliorer le processus d'orientation des allocataires par la mise en œuvre à titre expérimental d'une plateforme interinstitutionnelle chargée de l'instruction de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires	• Mise en place effective de l'expérimentation, • Amélioration de la prise en charge de l'usager attestée par une diminution des délais entre l'instruction, l'orientation et le démarrage effectif de l'accompagnement, • Satisfaction des usagers (après enquête).

1.6 - Développer et mettre à disposition des allocataires des outils simples permettant de faciliter le quotidien des allocataires (chéquier prépayé, téléphonie sociale, matériel informatique et à Internet)	• Nombre de bénéficiaires du chéquier, de l'accès à la téléphonie ou à Internet, • Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder ou se maintenir dans une action d'insertion, • Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi.
1.7 - Améliorer les outils de communication et d'information à destination des usagers et des professionnels	• Réalisation effective des documents d'informations, • Mise en place d'une plateforme collaborative sur le site Essonne .fr, • Evolution du taux de mobilisation de l'offre d'insertion départementale, • Enquête de Satisfaction auprès : * du groupe de représentants d'allocataires du RSA, * des professionnels intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des allocataires.
Orientation 2/ Piloter et évaluer l'accompagnement	
1.8 - Mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement par le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'accompagnement et la fixation d'objectifs annuels de contractualisation	• Nombre d'allocataire avec ou sans référent, • Nombre d'allocataire avec ou sans accompagnement, • Nombre d'allocataire avec ou sans contrat d'accompagnement personnalisé, • Evolution du taux de contractualisation décliné par territoire, • Nombre de révision de la primo-orientation.
1.9 - Mise en œuvre du droit à l'accompagnement par Pôle Emploi ; création d'un groupe de travail permanent chargé de veiller aux échanges de données	• Indicateur quantitatif : Nombre de réunions, nombre d'objectifs fixés conjointement, • Indicateurs qualitatifs de résultat : Nombre d'objectifs réalisés.
1.10 - Mettre en œuvre une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion "marchés publics"	• Nombre d'objectifs du plan de contrôle atteint, • Réception effective du rapport de la CAF officialisant le Bilan de l'année N – 1, • Diminution du nombre d'erreurs à l'ouverture des droits, • Diminution du nombre de fraudes.

1.11 - Assurer le suivi et l'évaluation du plan de contrôle effectué par la CAF	• La réalisation des objectifs fixés attestée par le bilan du plan de contrôle, • Rapport de la CAF officialisant le Bilan de l'année N-1 et la rencontre technique entre la CAF et le Conseil général - service allocation définissant le plan de contrôle de l'année N, • Diminution du nombre de fraudes, • Diminution du nombre d'erreurs à l'ouverture des droits.
1.12 - Piloter et évaluer le plan départemental de prévention des indus	• Réalisation effective de documents élaborés conjointement CAF/Conseil général, • Diminution du nombre et des montants des indus.
Axe 2/ Mieux connecter l'insertion au développement économique	
Orientation 3/ Mieux articuler Insertion par l'Acti cité Economique et démarches Economie Sociale et Solidaire	
2.1 - Recalibrer l'offre d'IAE en fonction des besoins des publics et des territoires	• Réalisation de l'étude sur l'IAE et de propositions stratégiques pour l'IAE en Essonne, • Niveau de réalisation des préconisations de l'étude, • Niveau de réalisation de la programmation définie annuellement.
2.2 - Soutenir les plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	• Nombre de structures ayant bénéficié des services des plateformes, • Nombre de pérennisations ou de développements d'activité acquis, • Nombre d'emplois concernés.
2.3 - Conforter le soutien du Conseil général au secteur de l'IAE	• Participation du Conseil général au dialogue de gestion, • Présence du Conseil général au comité de suivi, • Augmentation du nombre de sorties positives et du nombre de bénéficiaires du RSA.
2.4 - Optimiser les protocoles de collaboration conclus avec les Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)	• Retour des référents RSA sur les relations avec les PLIE, • Respect du calendrier pour chaque axe, • Mise en œuvre effective de chaque axe par les PLIE.

Orientation 4/ Affirmer l'exemplarité de notre collectivité	
2.5 - Mobiliser la commande publique départementale en faveur de l'insertion en priorisant les allocataires du RSA	• Mesure de la progression des heures réalisées par la Collectivité, • Nombre de marchés concernés (volume financier et nombre d'heures de travail réservées), • Niveau de respect de la Clause Sociale (écart entre heures réservées / heures effectivement réalisées), • Nombre et typologie des contrats proposés par les entreprises titulaires des marchés, • Nombre et profil des bénéficiaires.
2.6 - Activer une clause de conditionnalité en faveur du public RSA dans les relations du Conseil général avec ses partenaires	• Mise en place du groupe de réflexion départemental, • Adaptation des délibérations, • Accroissement du nombre de personnes des publics prioritaires pris en compte par nos partenaires.
2.7 - Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion par l'accroissement du nombre de recrutements en contrats aidés au sein des services du Conseil général et un accompagnement de qualité	• Nombre de recrutements effectifs, • Nombre de renouvellements, • Nombre de jours de formation d'adaptation au poste, • Nombre de sorties positives au bout de 6 mois.
2.8 - Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en direction des jeunes au sein des services du Conseil général	• Nombre d'apprentis accueillis, • Nombre de sorties positives au sein ou hors collectivité.
2.9 - Proposer aux allocataires du RSA un parcours d'insertion lié à la rénovation du domaine de Méréville	• Lancement d'un appel à projets, • Nombre de bénéficiaires, • Nombre de sorties positives du chantier.
Orientation 5/ Etre acteur de la formation professionnelle	
2.10 - Construire avec la Région Ile-de-France, une offre de formation adaptée à leurs besoins des allocataires	• Conventionnement effectif avec le CRIF, • Nombre de bénéficiaires du RSA Socle participant à des actions formation.
2.11 - Proposer aux allocataires accompagnés par Pôle emploi une offre d'insertion adaptée à leurs besoins	• Nombre d'allocataires RSA mobilisés sur l'offre d'insertion Conseil général et Pôle emploi en Essonne

2.12 - Proposer aux allocataires du RSA des prestations socio – professionnelles adaptées au nécessité de leur parcours	• Nombre de participants aux prestations, • Amélioration des prises en charge attestée par une augmentation des sorties positives en emploi et en formations qualifiantes, • Retours positifs des usagers et des référents (questionnaires de satisfaction).
Axe 3/ Adapter et rénover l'offre d'insertion sociale	
Orientation 6/ Lever les freins à l'insertion	
3.1 Faciliter l'accès à la santé des populations les plus démunies	• Nombre d'allocataires du RSA orientés sur la consultation infirmière, • Nombre de suivis effectivement réalisés, • Nombre d'allocataires ayant pris en compte leur problématique « santé », attestée par un suivi régulier de leur pathologie.
3.2 Développer des modes de garde atypiques	• Nombre de sites impliqués, • Nombre de places proposées, • Nombre de personnes en insertion ayant mobilisé ces places, • Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif, pour une formation ou pour un emploi.
3.3 Lever les freins à la mobilité	• Elaboration effective des documents (convention, guide de transport), • Lancement des appels d'offres, • Evolution du nombre de bénéficiaires des actions de mobilité, • Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi.
3.4 Permettre un meilleur accès au logement aux publics en insertion	• Nombre de bénéficiaires de l'expérimentation intergénérationnelle, • Nombre de ces bénéficiaires accédant à un logement pérenne.
3.5 Permettre un meilleur accès au micro – crédit personnel pour les allocataires du RSA	• Nombre de microcrédits instruits et octroyés, • Montant attribué, • Nombre et taux d'allocataires RSA créditeurs, • Nombre de prescripteurs, • Connaissance et utilisation du dispositif par les prescripteurs, • Analyse de la typologie des projets construits.

Orientation 7/ Aider les allocataires à reconstruire du lien social	
3.6 - Développer l'accompagnement à la vie quotidienne par les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)	• Lancement effectif de l'appel à projets. • Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action, • Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action ayant repris confiance en eux, attesté par une reprise autonome de leurs démarches d'insertion, de formation ou de construction d'un projet professionnel.
3 7 - Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement des personnes les plus éloignées du lien social	• Nombre d'appels à projet, • Nombre de bénéficiaires, • Nombre de bénéficiaires ayant repris ou accédé à un suivi par leur référent.
3.8 - Proposer aux allocataires de s'inscrire dans des activités de proximité afin de retisser du lien social – citoyen	• Nombre d'actions conduites, • Nombre de personnes touchées et inscrites, • Nombre de CCAS mobilisés.
3.9 - Promouvoir l'accès des publics en insertion aux Centres sociaux	• Nombre de projets proposés, sélectionnés, • Nombre et profils des participants engagés,
Orientation 8/ Adapter l'offre d'insertion à des publics spécifiques	
3.10 - Construire un appel à projet visant à proposer des actions spécifiques en direction des seniors	• Mise en ligne effective de l'appel à projets, • Mise en place d'une offre de service, • Etude qualitative à partir d'un panel test.
3.11 - Proposer une offre d'insertion adaptée pour les allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif	• Production de l'étude sur les problématiques et facteurs de risques spécifiques à ces publics, • Programme d'action en direction de ces publics.
Axe 4/ Mobiliser les territoires, de l'identification des besoins à l'évaluation des résultats	
Orientation 9/ Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins	
4.1 - Proposer par territoire un projet spécifique d'accompagnement social en réponse à une problématique locale identifiée	• Nombre de projets mis en œuvre, • Nombre de bénéficiaires.
4.2 - Améliorer la capacité d'accompagnement des référents sociaux en faveur de publics potentiellement discriminés	• Nombre de personnes formées, • Production de référentiels spécifiques d'accompagnement.

4.3 - Assurer une meilleure coordination des acteurs par la conclusion sur chaque territoire de MDS d'un protocole d'action concerté alliant MDS, Missions locales, et prévention spécialisée	• Nombre de protocoles signés, • Nombre de jeunes orientés par l'une des structures vers l'autre, • Nombre de jeunes qui font l'objet d'un suivi conjoint, • Nombre de rencontres entre les équipes.
Orientation °10/ Améliorer nos outils d'évaluation	
4.4 - Instituer un groupe permanent d'allocataires chargés de veiller à la mise en œuvre des actions d'insertion	• Nombre d'allocataires présents lors des réunions de mobilisation, • Nombre d'allocataires membres du groupe ressource, • Nombre d'allocataires présents aux EPL et EPD, • Nombre de propositions faites par les représentants allocataires, • Nombre de propositions à l'initiative des allocataires mises en œuvre.
4.5 - Assurer une meilleure connaissance des publics accompagnés en construisant le suivi de cohorte d'allocataires en vue d'améliorer leurs parcours et d'adapter nos processus d'interventions	• Mise en œuvre effective de l'étude de cohorte, • Suivi et analyse des parcours réalisés, • Amélioration apportée à notre offre d'insertion.
4.6 - Développer nos capacités de pilotage en améliorant nos tableaux de bord de suivi des politiques d'insertion	• Création et exploitation des outils de pilotage.
Orientation °11/ Mettre en place un pilotage simpli fié et décentralisé	
4.7 - Animer un comité de pilotage départemental chargé de la mise en œuvre du PDI, du RSA et du suivi du PTI	• Création du comité de pilotage, • Niveau d'engagements dans la réalisation du Plan et de son suivi.
4.8 - Créer des comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du PDI et PTI	• Mise en place effective des instances et régularité de leur réunion, • Amélioration de la coordination attestée par la mise en place de « projets territoriaux ».